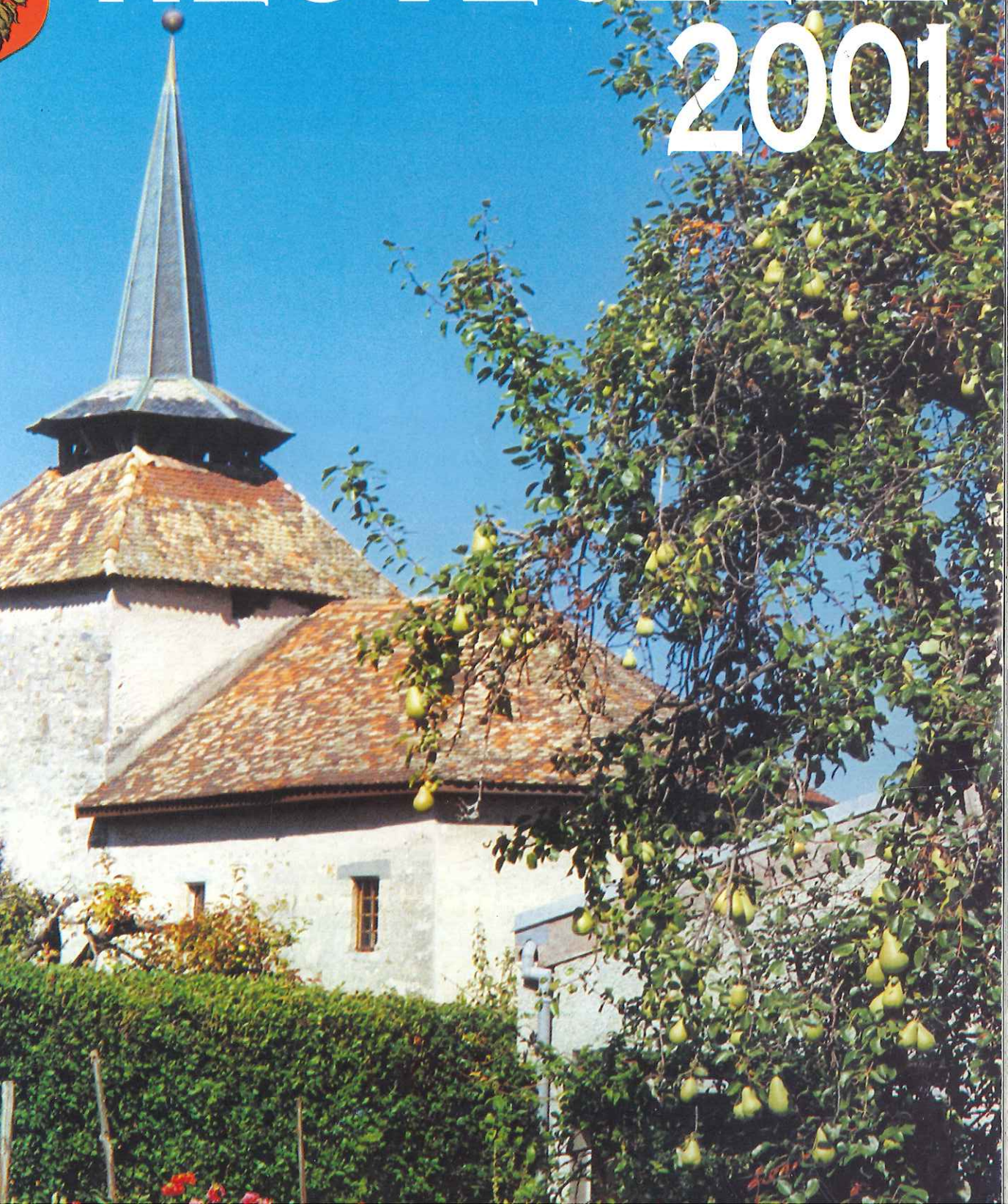




# NEUVECELLE

# 2001



LE CONSEIL MUNICIPAL  
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION  
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT  
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS  
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE  
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION  
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

**Page de couverture :**

Chapelle de Maraîche : 1er prix au concours photo organisé par l'association Neuvecelle Loisirs Culture à l'occasion des journées du Patrimoine (Photo de Jean-Charles LAZARETH)

**Dernière de couverture :**

Chapelle de Maraîche : porte d'entrée de la Chapelle de Maraîche (Photo de Alain MONNET)

**En haut à droite :**

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XIIe siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable  
Devise : UBIQUE (partout).

Tirage en 1650 exemplaires  
Imp. Bochaton S.A. - Evian

Plus qu'un  
**Casino**  
EVIAN

**LE LIBERTE**

BAR - RESTAURANT

Terrasse - Salon de thé - Glaces - Internet  
Ecran géant - Soirées à thème - Concerts

Tous les jours de 12 h à 1 h

Réservation au 04 50 26 87 50

AGENCE  
**LEHMANN**  
IMMOBILIER

VENTES  
ACHATS  
LOCATIONS



1, place du Port - 74500 EVIAN  
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59

# Sommaire

• Le mot du Maire .....	3	• Les Pyrrhocorax Graculus .....	26
• Comptes administratifs 1999 .....	4	• Les Trompes de chasse .....	27
• Budgets 2000 .....	5	• L'association du restaurant scolaire .....	28
• Concours communal des maisons fleuries .....	6	• Neuvecelle Loisirs Culture .....	29
• Concours départemental des villes et villages fleuris .....	8	• Handball .....	30
• Les permis de construire de 2000 .....	9	• Le Marque Page .....	31
• Etat-Civil 1900 .....	11		
• Etat-Civil 2000 .....	12		
• Les réunions du Conseil Municipal en 2000 .....	14		
• La vie scolaire neuvecelloise .....	18		

## ARTICLES

• De l'eau d'Evian à une communauté de communes .....	32
• Neuvecelle dans une communauté de communes ? .....	36
• Une voie bien silencieuse .....	38
• Vous et nous .....	40
• Les anciens combattants .....	43
• Aperçu des usages, coutumes etc... de la Paroisse de Neuvecelle, Diocèse d'Annecy.	44
• Photos Tour de France et tempête .....	47

## CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

• Espace danse .....	23
• L'école du chat libre .....	23
• Donneurs de sang .....	24
• Club de l'amitié .....	25
• La Neuvecelloise .....	25

## VIE PRATIQUE

**EMC**

MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS

THONON - EVIAN  
04 50 26 68 88 / 04 50 75 53 96

L'équipe de rédaction  
vous présente  
ses meilleurs vœux



## GARAGE GRÉPILLAT

Vente neuf et occasion  
Mécanique  
Carrosserie  
Lavage haute pression  
en libre service

Avenue de Maxilly - 74500 NEUVECELLE  
Tél. 04 50 75 25 57



### PRODUITS PETROLIERS TOTAL

LIVRAISON DE FIOUL - GAZOLE - CHARBON - LUBRIFIANT -  
CHARBON DE BOIS • PRESTATION D'ENTRETIEN -  
D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE (DEVIS GRATUIT)

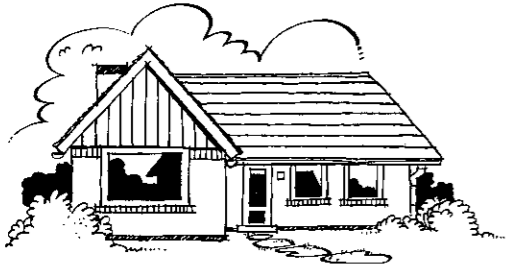
*Une nouvelle adresse pour mieux vous servir*

7, rue des Arcouasses  
Z.I. de Vongy  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. inchangés : 04 50 71 26 43  
04 50 71 25 70 - 04 50 75 07 28



### ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

## R. SANNICOLO et Fils



CHAMPANGES - Tél. 04 50 73 40 02  
NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 62 61

### L'ESPRIT DE SERVICES



*Partout en France  
nos spécialistes vous conseillent*

#### ONET PROPRETÉ

- Agence d'Annecy  
417, route de Macully  
74330 POISY  
Tél. 04 50 46 37 37  
Fax 04 50 46 11 68
- Antenne d'Annemasse  
1, rue des Prairies  
74100 ANNEMASSE  
Tél. 04 50 95 61 02  
Fax 04 50 95 63 17

présent sur **LE 3611**  
POUR PLUS DE DÉTAIL TAPEZ ONET + VOTRE DÉPARTEMENT

## CHRISTAUD

*La compétence d'une équipe*

*Fourniture de matériels  
pour adduction d'eau TP  
arrosage enterré*

Zone commerciale Grand Epagny Ouest  
Route de Bellegarde 74330 SILLINGY  
Tél. 04 50 22 54 96 - Fax 04 50 24 24 11

## agence léger

TRANSACTION  
GESTION  
LOCATION

Le Front de Lac - 74502 EVIAN  
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52

minitel : 3615 Fnaim - internet : <http://www.fnaim.fr>  
e mail : [stef.seb@wanadoo.fr](mailto:stef.seb@wanadoo.fr)

## Le Mot du Maire

**L**e ravalement des façades de l'église a permis de redonner des couleurs au texte de consécration du bâtiment paroissial. L'inscription date de 1847. L'évêque qui s'était déplacé d'Annecy pour l'occasion était Mgr Rendu. Les historiens se souviendront qu'il est à l'origine d'une enquête religieuse mais aussi folklorique et ethnographique, effectuée auprès de tous les curés du diocèse. La réponse du recteur de Neuvecelle nous renseigne sur les us et coutumes de l'époque.

Cent cinquante ans plus tard nous avons l'impression d'avoir franchi des millénaires... Il n'y a plus grand'chose de commun entre la façon de vivre de nos ancêtres et la nôtre. Peut-on considérer que c'était mieux qu'aujourd'hui ? Tout dépend du regard qu'on porte sur la vie. Pour les tenants du bon vieux temps, il n'est pas possible d'oublier qu'un mal de dent était redoutable, qu'une appendicite pouvait être mortelle et que les femmes mouraient en couche. Quant aux autres, ceux qui croient au progrès, ils doivent se souvenir que les paysans ne se posaient pas beaucoup de questions sur les nitrates, les farines carnées ou les plants transgéniques...

La nature humaine est ainsi faite qu'il lui faut du temps, et parfois des électrochocs, pour assimiler son évolution. La psychose actuelle autour de la viande de bœuf est peut-être exagérée. Il n'en reste pas moins qu'une vache est d'abord un herbivore. L'avoir perdu de vue devait nécessairement conduire à quelques déboires. Plus généralement, nous sommes amenés à nous interroger sur toute la chaîne alimentaire. Les vigneron ont montré qu'il était possible de retrouver le chemin du bon sens. Il y a vingt cinq ans, leur principale préoccupation était la quantité et le moindre coût. En modifiant leurs pratiques et leurs objectifs, ils ont réussi à redonner du goût, de la saveur, à la terre et à leur produit.

Au début de cette année particulière nous pouvons faire les vœux les plus fous. Alors pourquoi ne pas rêver d'un monde qui saurait associer le meilleur d'hier à celui d'aujourd'hui. Ce serait un bon départ pour le troisième millénaire.

Louis DURET,  
Maire.

## Compte administratif du budget principal M14 de 1999

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Achats d'énergie et de fourniture	637 147,33
Entretiens, réparations et charges diverses	1 096 778,44
Impôts, taxes et versements assimilés	16 847,00
Charges de personnel	2 411 455,85
Contributions aux structures intercommunales, aide sociale, subventions aux associations	2 281 254,83
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 190 983,31
Charges exceptionnelles	102 156,15
Dotation aux amortissements	134 517,45
<b>TOTAL</b>	<b>7 871 140,36</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	
Redevances, concessions et prestations	352 652,36
Impôts et taxes	7 286 799,50
Dotations, subventions et participations	2 845 792,88
Produits de gestion courante	86 490,36
Produits exceptionnels	276 299,80
Produits financiers	72 431,62
Excédent antérieur	547 525,26
<b>TOTAL</b>	<b>11 467 991,78</b>

<i>Excédent de fonctionnement :</i>	<i>3 596 851,42</i>
<i>Déficit d'investissement :</i>	<i>-867 709,83</i>
<i>Résultat global de clôture :</i>	<i>2 729 141,59</i>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Remboursement d'emprunts (capital)	1 364 581,76
Différences sur réalisations d'immobilisations	51 656,15
Acquisitions de terrains et de matériels	532 168,71
Travaux de voiries et de constructions	6 480 690,78
Reprise des subventions	126 446,58
Déficit antérieur	1 070 312,78
<b>TOTAL</b>	<b>9 625 856,76</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	
Dotations, fonds divers et réserves	3 201 704,78
Subventions d'investissement	1 773 610,08
Emprunts	3 546 601,60
Cessions d'immobilisations	101 713,02
Amortissement des immobilisations	- 134 517,45
<b>TOTAL</b>	<b>8 758 146,93</b>

<i>Pour mémoire, reste à réaliser de l'exercice :</i>	
<i>Dépenses :</i>	<i>3 302 400,00</i>
<i>Recettes :</i>	<i>1 349 000,00</i>

## Compte administratif du budget annexe M49 de 1999 (budget de l'eau et de l'assainissement)

### SECTION D'EXPLOITATION

<b>DEPENSES</b>	
Achats d'eau, d'énergie et de fournitures	200 417,04
Entretiens	3 475,94
Analyses et participations aux structures intercommunales	390 609,01
Redevances aux FNDAE, agence de bassin et syndicat d'assainissement	965 250,16
Charges de personnel	221 324,33
Charges financières (intérêts des emprunts)	143 501,37
Charges exceptionnelles	120,00
Amortissements des immobilisations	409 838,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 334 535,85</b>

### SECTION D'EXPLOITATION

<b>RECETTES</b>	
Ventes d'eau et redevances annexes	2 269 132,13
Réductions d'intérêts sur emprunts	33 581,91
Reprise des subventions	287 251,38
<b>TOTAL</b>	<b>2 589 965,42</b>

<i>Excédent d'exploitation</i>	<i>255 429,57</i>
<i>Déficit d'investissement :</i>	<i>-161 461,38</i>
<i>Résultat global de clôture : (excédent)</i>	<i>93 968,19</i>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Remboursement d'emprunts (capital)	220 631,09
Reprise des subventions	287 246,00
Travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement	342 114,12
Déficit d'investissement reporté	305 858,69
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 849,90</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	
Dotations et réserves	584 543,20
Amortissement des immobilisations	409 845,32
<b>TOTAL</b>	<b>994 388,52</b>

<i>Pour mémoire, reste à réaliser de l'exercice :</i>	
<i>Dépenses :</i>	<i>1 634 000,00</i>
<i>Recettes :</i>	<i>1 640 900,00</i>

## Budget principal M14 de 2000 Primitif et supplémentaire

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Achats d'énergie et de fourniture	741 272
Entretiens, réparations et charges diverses	1 312 200
Impôts, taxes et versements assimilés	24 150
Charges de personnel	2 553 235
Contributions aux structures intercommunales, aide sociale, subventions aux associations	2 594 450
Charges financières (intérêts des emprunts)	1 179 250
Charges exceptionnelles	55 350
Dotation aux amortissements	134 518
Virement à la section d'investissement	3 299 513
<b>TOTAL</b>	<b>11 893 938</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	
Redevances, concessions et prestations	390 900
Impôts et taxes	7 452 524
Dotations, subventions et participations	2 911 676
Produits de gestion courante	130 000
Produits financiers	48 600
Produits exceptionnels	184 497
Excédent antérieur reporté	775 741
<b>TOTAL</b>	<b>11 893 938</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Remboursement d'emprunts (capital)	1 489 235
Frais d'études	140 000
Acquisitions de terrains et de matériels	1 773 967
Travaux de voiries et de constructions	6 918 926
Reprise des subventions	126 447
Déficit d'investissement reporté	867 710
<b>TOTAL</b>	<b>11 316 285</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	
Dotations	3 781 194
Subventions d'investissement	2 319 501
Emprunts	1 771 209
Cessions d'immobilisations	10 350
Amortissement des immobilisations	134 518
Virement de la section de fonctionnement	3 299 513
<b>TOTAL</b>	<b>11 316 285</b>

## Budget annexe M49 de 2000 Budget de l'eau et de l'assainissement

### SECTION D'EXPLOITATION

<b>DEPENSES</b>	
Achats d'eau, d'énergie et de fournitures	143 000
Entretiens	6 500
Analyses et participations aux structures intercommunales	400 000
Redevances aux FNDAE, agence de bassin et syndicat d'assainissement	895 576
Charges de personnel	235 000
Charges financières (intérêts des emprunts)	121 804
Charges exceptionnelles	10 000
Amortissements des immobilisations	423 928
Virement à la section d'investissement	157 637
<b>TOTAL</b>	<b>2 393 445</b>

### SECTION D'EXPLOITATION

<b>RECETTES</b>	
Ventes d'eau et redevances annexes	2 357 300
Réductions d'intérêts sur emprunts	20 000
Reprise des subventions	16 145
<b>TOTAL</b>	<b>2 393 445</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Remboursement d'emprunts (capital)	235 100
Reprise des subventions	16 145
Travaux sur réseaux d'eau et d'assainissement	3 412 967
Déficit d'investissement reporté	161 462
<b>TOTAL</b>	<b>3 825 674</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	
Dotations et réserves	293 416
Amortissements des immobilisations	423 928
Autofinancement	157 637
Subventions d'investissement	1 263 800
Emprunts	1 550 000
Titres immobilisés	136 893
<b>TOTAL</b>	<b>3 825 674</b>

51° DURET Jean-Pierre  
601, avenue de Forchex

52° LUGRIN Martial  
598, impasse du Flon

VULLIET Dominique  
384, route de Thollon

MALLINJOURD Pierre  
134, Parc des Vernes

55° MAGNIN Guy  
Avenue Seuvay

LACROIX Gérard  
937, avenue de Milly

BRON Jean-Claude  
65, rue du Parc de l'Abbaye

DUPRAUX Roger  
607, avenue de Maxilly

59° MENAND Michel  
Avenue de Champ Bontemps

60° BEGNI Philippe  
10, rue du Pré Serve

61° CARY Gérard  
296, Pré de l'Abbaye

MARCHAND Henry  
11, rue du Parc d'Ausnières

GAMBLIN Jean-Jacques  
51, avenue des Châtaigniers

RISACHER  
250 H, impasse des Oiseaux

DEMADE  
Avenue de Lécherot

66° VALETTE Jean  
250 G, impasse des Oiseaux

67° DEMIAUX Jean-Michel  
536 C, Parc de Maraîche

68° BONDAZ Louise  
229 A, av. du Club Hippique

69° PERTUISET Thérèse  
831, avenue de Maraîche

GOBERT Henri  
212, avenue du Club Hippique

BRON Jocelyne  
236, route de Grande-Rive

72° BONNEVIE Gilbert  
186, route de Grande-Rive

73° CHENIN Claude  
103, impasse du stade

74° DUCOMMUN Louis  
15, impasse des Chênes

BRON Charles  
100, chemin des Peupliers

BONNET - Impasse des Fleurs

77° SAUVAGE-PERRETO Julie  
229 D, av. du Club Hippique

78° MORAND Gérard  
179, chemin de chez Duret

**2° catégorie :  
maisons sans jardin visible  
de la rue**

1<sup>er</sup> MONNIER Gérard  
322 B, chemin des Houches

2° JACQUIER Fernand  
3, avenue de Verlagny

3° CHESSEL Marcel  
83, chemin de Chez Seuvay

**3° catégorie :  
balcons ou terrasses**

1<sup>er</sup> BOUTILLIER-AUGENDRE  
277, passage de la Creusaz

2° JULLIARD Jean  
122, avenue du Flon

3° RUFFET Christian  
Avenue d'Evian

LAINÉ Bernard  
49, avenue de Maraîche

**4° catégorie :  
décor floral installé sur  
la voie publique**

1<sup>er</sup> MOROSATO Aurèle  
114, avenue de Montigny

2° DEFOLY Claude  
793, route de Grande-Rive

3° FINCATO Lucien  
48, rue du Lac

4° DEIDA Francesco  
71, avenue de Forchez

**5° catégorie :  
immeubles collectifs**

1<sup>er</sup> LE GALLIA - Bâtiment C

2° LE CLOS CHENEVIÈRE

3° LA GRANGE  
Chemin de Chez Duret

4° LE MILLY

5° CHENAL-LAURENT  
Le Rond-Point

**6° catégorie :  
commerces et restaurants**

1<sup>er</sup> GITE DU BOIS RAMÉ  
Avenue de Lécherot

2° BRASSERIE "Le Nouveau  
Monde" - Place de Milly

3° ADOC & FOESE - Rue du Lac

4° CAFE DE LA MAIRIE  
Avenue de Montigny

**7° catégorie :  
Hôtels**

1<sup>er</sup> HOTEL ERMITAGE

2° HOTEL LA VERNIAZ

3° LE PANORAMA

4° HOSTELLERIE DU LAC

**MENTION SPECIALE :**

HOTEL LE ROYAL

CLAIMAND Roger

CHAPUIS Etienne

BESSION Patrick

# Concours départemental des villes et villages fleuris de la Haute-Savoie

Le jury départemental a visité notre commune le jeudi 20 juillet 2000 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé, compte tenu des modestes moyens financiers et du personnel restreint qu'il nous est possible d'affecter à ce service.

## PALMARÈS 2000

Catégorie 2 - 1000 à 5000 habitants / plaine  
37 communes participantes

1 <sup>er</sup> Prix	ARCHAMPS	80,75	21	SAINT-JEOIRE	64
2 <sup>e</sup> Prix	PUBLIER	80,50	22	FRANGY	63,50
3 <sup>e</sup> Prix	ARGONAY	80,50	22 ex aequo	SAINT-MARTIN-DE-BELLEVUE	63,50
4 <sup>e</sup> Prix	THIEZ	79,50	24	CHOISY	62,75
5 <sup>e</sup> Prix	PRINGY	79	25	AYZE	62,50
6	MESSERY	78	26	CONTAMINES-SUR-ARVE	62
7	LUGRIN	76,25	27	MARIN	61
8	SAINT-CERGUES	73	28	LA TOUR	60
9	DOUVAINE	71,50	29	SCIEZ	58
10	MARNAZ	71,25	30	LES ALLINGES	57
11	NEUVECELLE	70,50	31	CHAVANOD	55
12	MAGLAND	70,25	32	THORENS-GLIERES	52
13	MARGENCEL	69,50	33	VEYRIER-DU-LAC	51,50
14	COLLONGES-SOUS-SALEVE	68	34	GROISY	50,50
15	GRUFFY	67,75	35	ALBY-SUR-CHERAN	47
16	VIUZ-LA-CHIESAZ	67,50	36	DOUSSARD	43
17	CHENS-SUR-LEMAN	67,25	37	SALES	42
18	VILLAZ	67			
18 ex aequo	PEILLONNEX	67			
20	MENTHON-SAINT-BERNARD	65			

Pour mémoire : la commune de Neuvecelle, en 1999, était classée 10<sup>e</sup>, avec une note de 69,30.



CURAGE D'EGOÛTS - VIDANGES

INSPECTION TÉLÉVISÉE

COLLECTEUR DE DÉCHETS LIQUIDES OU PÂTEUX

NETTOYAGES INDUSTRIELS

PARC D'ACTIVITÉS  
01120 DAGNEUX

Tél. 04 78 06 02 16 - Fax 04 78 06 57 75



Hôtel et Chalets  
Rôtisserie au feu de bois  
Salons pour banquets

NEUVECELLE- EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90  
(ouvert de début Février à fin Novembre)

# Permis de construire

(du 1<sup>er</sup> décembre 1998 au 30 novembre 1999)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
Mme MASUREL Brigitte	Maison individuelle - résidence principale	Chez Granjux
M. BECHET Jean-Marc	Maison individuelle - résidence principale	Ausnières
M. BOCHARD Christian	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "la Châtaigneraie du Léman"
M. SICAUD Joël	Maison individuelle - résidence principale	L'Abbaye
M. LAZARETH Charles	Garage	Le Chêne
M. BOURDIAUX Jean-Pierre	Maison individuelle - résidence principale	Nouvelle route "la Châtaigneraie"
S.A.E.M.E.	Salle de restaurant du Royal	Le Royal
M. MICHEL Gérard	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "la Châtaigneraie du Léman"
M. BRON Jean-Jacques	Extension - résidence principale	Chez Buttay
M. MABILLON Eric	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "la Châtaigneraie du Léman"
M. DURET François	Maison individuelle - résidence principale	Chez Rebet Est
M. GRAETZ Marc	Maison individuelle - résidence principale	Chez Rebet Est
M. BOECHE Marc	Maison individuelle - résidence principale	Chez Rebet Est
M. VAN ZOEST Gerrit	Maison individuelle - résidence principale	L'Abbaye
Mme DILLON-STEINER L.	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "le Pré des Portes"
M. LOUVET Robert	Transformation d'un bâtiment existant	Grande-Rive
M. BODART Alain	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "la Châtaigneraie du Léman"
M. KHOJA Bakor	Maison individuelle - résidence principale	Verlagny Ouest
M. BESSON-Mme ZANONE	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "la Châtaigneraie du Léman"
M. ENGEL Gérard	Maison individuelle - résidence principale	Chez Rebet
M. PEILLEX Jean-François	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "l'Orée du Bois"
M. BORZACCHIELLO M.	Véranda	Lotissement "le Plein Soleil"
Mme STOLL Laurence	Dalle abri de voiture	Verlagny Est
M. STOUTEN Théodorus	Maison individuelle - résidence principale	Lotissement "la Châtaigneraie du Léman"
M. SUIRE Yvon	Maison individuelle - résidence principale	Chez le Français
M. GALLIANO Jean-Claude	Aménagement d'un bâtiment existant	Verlagny Est
M. BELLON Jean-Paul	Garage	Lotissement "les Côteaux d'Evian"
M. DEMEAUTIS Jean-Marie	Maison individuelle - résidence principale	Chez Buttay
M. GASPRINI Philippe	Maison individuelle - résidence principale	L'Abbaye
M. NOWAK Patrice	Maison individuelle - résidence principale	Le Chêne

**BOUCHERIE  
CHARCUTERIE**

Spécialités  
du Pays



**Blanc Robert**

OUVERT LE DIMANCHE MATIN DE 7 H A 12 H

La Rive - 74500 AMPHION  
Tél. 04 50 70 04 76

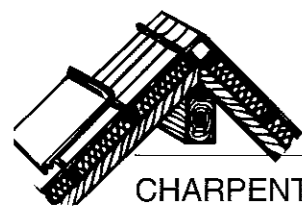
**Ets MAURICE  
CRUZ-MERMY**

**MCM**

T.P. • VRD  
**GÉNIE CIVIL  
TRANSPORT**

Siège Social :  
Les Botaniques  
Chemin de Bachex  
74200 THONON  
Tél. 04 50 71 54 17

Adresse courrier :  
B.P. 7  
74360 ABONDANCE  
Tél. 04 50 73 51 38  
Fax 04 50 73 51 09



CHARPENTE - COUVERTURE  
ISOLATION - RÉNOVATION

**Hubert  
BUISSON**

74500 NEUVECELLE  
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50

**PTL** PLASTIQUES ET TISSAGES  
DE LUNERAY

**alfapak**  
collectivités

Extrusion,  
impression,

façonnage sacs polyéthylène

POUR COLLECTIVITÉS ET INDUSTRIELS

Tous sacs et emballages plastiques, films, gaines,  
sacs pour collecte sélective, sacs biodégradables

Avenue des Canadiens - B.P. n° 3 - 76860 OUVILLE LA RIVIÈRE  
Tél. 02 35 04 66 60 + - Télex : Plastlu 180679 - Fax : 02 35 04 66 70

**DROUZIN-LE MONT**  
HAUTE-SAVOIE

*Votre appartement  
au pied des pistes*

Renseignements :



Tél. 04 50 70 95 13 - 04 50 70 97 09  
Fax 04 50 70 95 42

PARIS

47, rue Pierre Charron - 75008 Paris  
Tél. 01 40 74 01 57 - Fax 01 42 56 34 82

*Attis  
et  
Cypèle*



PRÊT A PORTER FÉMININ DU 38 AU 52

C. Rohmer - B. St-Hilaire  
Karting - Pierbe - Jean Girard

9, place Charles-de-Gaulle (sous la poste)  
EVIAN - Tél. 04 50 75 49 86

## Etat Civil 1900

### Naissances

Le 11 janvier, François ULDRY, fils de Louis, maçon et de Elisa PRIRET, ménagère.

Le 5 février, Nicolas, André COLLIARD, fils de Jean-François, sans profession et de Elisa-Marie PEILLEX, sans profession.

Le 9 février, Thérèse, Joseph LAURENT, fille de Maurice, cultivateur et de Sylvie MARCHAND, ménagère.

Le 18 février, Marie, Marthe, Solange BIDAL, fille de François, Alexis, cultivateur et de Joséphine, Pauline VESIN, ménagère.

Le 2 mars, Simon, Joseph BLANC, fils de Pierre, Joseph, cultivateur et de Joséphine REBET, ménagère.

Le 19 mars, Jeanne, Marie, Louise BONNEVIE, fille de Henri, Benjamin, pêcheur et de Joséphine MUSY, ménagère.

Le 17 mai, Marie, Madeleine, Joséphine, Françoise DURET, fille de Marie, Louis, cultivateur et de Joséphine, Marie, Judith REVIL, ménagère.

Le 28 mai, Berthe, Augustine LAZARETH, fille de Henri, Auguste, pêcheur et de Pauline, Elisa BONNEVIE, blanchisseuse.

Le 31 mai, Emile, Félix POLLIENNE, fils de Hélène, Marguerite, Cécile POLLIENNE, sans profession.

Le 2 juillet, Marie, Julia, Louise LEVRAY, fille de Modeste, cultivateur et de Marie MOUTHON, ménagère.

Le 2 septembre, Narcisse, Louise DEGRANGE, fille de François, Bélony, fermier et de Marie VIOLLAZ, ménagère.

Le 10 septembre, Louis, Lazare BOCHATON, fils de Amélie BOCHATON, sans profession.

Le 8 octobre, Franceline, Rosalie LAZARETH, fille de François, fermier et de Rosalie JULLIARD, ménagère.

Le 30 octobre, Louis, Marie GRANJUX, fille de Jean-Baptiste, pêcheur et de Constance CHARPIN, ménagère.

Le 6 novembre, François, Alexis REBET, fils de Jules, Alexis, cultivateur et de Joséphine MARCHAND, ménagère.

Le 27 novembre, Léon, André DUCOMMUN, fils de Pierre, cultivateur et de Julie BLANC, ménagère.

Le 12 décembre, Marie, Marguerite VIOLLAZ, fille de André, charpentier et de Françoise DEPRAZ, ménagère.

### Mariages

Le 17 février, Noël GRANJUX, cultivateur et Elise LENENBERGER, domestique.

Le 28 avril, François PLASSAT, cultivateur et Joséphine MUSY, sans profession.

Le 5 mai, Marie, Pierre GIROUD, cultivateur et Philomène CHAPUIS, sans profession.

Le 12 mai, Pierre, Joseph JACQUIER, comptable et Marie ALLEMAND, sans profession.

Le 25 juillet, François DELEREL, cultivateur et Zoé JACQUIER, couturière.

Le 27 octobre, François, Edouard LAGRANGE, serrurier et Marie, Gasparine CHARPIN, couturière.

Le 10 novembre, Marie, François VESIN, cultivateur et Marie, Joséphine BEAUD, sans profession.

Le 15 décembre, Louis, Joseph, Jean GATTI, ferblantier et Françoise, Elise BURQUIER, sans profession.

### Décès

Le 5 février, Marie, Olympe BONNEVIE, veuve de Jacques JACQUIER, 67 ans.

Le 12 février, Joseph VIOLLAZ, veuf de Suzanne FERNEY, 81 ans.

Le 1er mars, Suzanne MATHEY, veuve de Joseph PHILIPPE, 86 ans.

Le 8 mars, Péronne, Françoise LAURENT, épouse de Barnabé JACQUIER, 69 ans.

Le 9 mars, Simon, Joseph BLANC, 7 jours.

Le 14 mars, Jeanne, Marie GRAND, veuve de Jean DUFOUR, 89 ans.

Le 27 mars, Julien DUCRETTET, époux de Marie, Françoise TRINCAT, 64 ans.

Le 25 avril, Jeanne, Marie DUFOUR, veuve de Jean-Baptiste BLANC, 82 ans.

Le 20 mai, Marie, Madeleine, Joséphine, Françoise DURET, 3 jours.

Le 28 mai, Amédée DUPRAZ, 63 ans.

Le 3 juin, Denis, Augustin DURET, époux de Thérèse MAGNIN, 80 ans.

Le 8 juin, Frédéric, Alexandre CUILLE-RY, 28 ans.

Le 9 juin, Albert, Alphonse GIROUD, 7 ans.

Le 15 juin, François ULDRY, 5 mois.

Le 28 juillet, Marie, Joséphine BRACONNAY, épouse de Joseph LOMBARD, 36 ans.

Le 12 septembre, CHRISTIN : enfant du sexe masculin, né ce jour et présenté sans vie.

Le 13 octobre, Jeanne BRACONNAY, veuve de Pierre MUSY, 71 ans.

Le 19 octobre, Marie, Julia, Louise LEVRAY, 3 mois et demi.

Le 19 octobre, Léon, Marie LAURENT, 32 ans.

Le 31 octobre, Apollonie BRACONNAY, 84 ans.

Le 13 novembre, SCHMIDT (inconnu), 78 ans.

Le 30 novembre, Régula KNECHT, épouse de Panrace BRACONNAY, 62 ans.

Le 3 décembre, Gaspard BRUCHON, époux de Marie MAITRE, 68 ans.

Le 7 décembre, Rose, Marcelle COL-LOMB, 5 ans et 8 mois.

Le 14 décembre, BOUTAY : enfant de sexe masculin, né ce jour et présenté sans vie.

Le 15 décembre, Emile, Félix POLLIENNE, 6 mois.

Le 28 décembre, Jeanne, Joseph LAURENT, 80 ans.

**BOCHATON  
CARRIÈRES**

18, Bd du Royal  
74500 EVIAN

**S  
A  
T  
E  
C**

Bureau Evian  
04 50 75 01 92

T.P.

04 50 76 01 83



04 50 75 01 92

04 50 76 00 85

**L  
E  
E  
M  
A  
N  
N**

Centrale Lugrin  
04 50 76 00 85

Béton

# Etat Civil 2000

## Naissances

Le 10 janvier à Evian-les-Bains, Célia, Sophie, Bernadette, Monique LAZZAROTTO, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 530, avenue de la Creusaz.

Le 14 janvier à Evian-les-Bains, Maud-Hoa, Christiane, Nhan COULOMB, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, chemin du Curé "la Louisiane".

Le 10 février à Evian-les-Bains, Yann, Freddy, Pierrot, Jean TOUANEN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 74, résidence "la Châtaigneraie".

Le 14 mars à Evian-les-Bains, Prescillia, Marie, Claudine GALLAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360, avenue de Milly.

Le 10 avril à Evian-les-Bains, Rémi Richard SAMSON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 197, chemin des Houches.

Le 12 avril à Evian-les-Bains, Victor, André BITTAR, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1050, route de Grande-Rive.

Le 1er mai à Thonon-les-Bains, Arthur, Cyril MICHALSKI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 2, impasse le Gallia.

Le 10 mai à Evian-les-Bains, Gaël, Valentin PLANTARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 29, rue des Pêcheurs - Grande-Rive.

Le 10 mai à Evian-les-Bains, Nathanaël BOCHATON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 23, le Gallia.

Le 18 mai à Evian-les-Bains, Léa, Aurélie BUTTAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 5, rue de l'Opac.

Le 19 mai à Thonon-les-Bains, Vanina, Marlène, Marie BENAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 348 D, avenue de Montigny.

Le 9 juin à Evian-les-Bains, Manon, Jessie, Maud HAUTEVILLE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Gallia C-Rond-Point.

Le 13 juin à Evian-les-Bains, Hajar OUARTIRI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 308, avenue Seuvay.

Le 23 juin à Evian-les-Bains, Camille, Marie, Alexandrine PERNOLLET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 154, avenue de Verlagny.

Le 16 juillet à Evian-les-Bains, Marine, Audrey LAPORTE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 580, avenue de Verlagny.

Le 17 juillet à Evian-les-Bains, Marine, Christelle, Hélène PERRAULT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 196, impasse des Fleurs.

Le 23 juillet à Evian-les-Bains, Nourah AL SHATHRI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1124, route de Grande-Rive.

Le 26 juillet à Evian-les-Bains, Julie, Anne DUCRET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1, rue de l'Opac "le Clos Chenevière".

Le 17 août à Evian-les-Bains, Shanésia GREPILLAT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 196, route de Grande-Rive.

Le 26 août à Evian-les-Bains, Noémie, Corinne, Nicole GLENAT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1052, avenue de Milly "le Florida".

Le 7 septembre à Evian-les-Bains, Robin, Julien LEONARDUZZI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 109, impasse des Pommiers.

Le 18 septembre à Thonon-les-Bains, Emmy RENART, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 803, avenue du Léman.

Le 20 septembre à Evian-les-Bains, Océane, Lucie MENARD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 534 A, avenue de Forchex.

Le 4 octobre à Thonon-les-Bains, Laurie, Géraldine, Marie ROUSSEAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 92, avenue du Bois du Feu.

Le 27 octobre à Evian-les-Bains, Anaïs, Juliette, Hélène DESROCHES, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 109, chemin de chez Duret.

Le 29 octobre à Evian-les-Bains, Océane, Marine PERRIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Résidence "les Ecoreuils" avenue des Mateirons.

Le 9 novembre à Evian-les-Bains, Amma, Rayjane DECROUX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 3, rue de l'Opac.

Le 16 novembre à Evian-les-Bains, Hawa, Eléonor MEGRI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 107 B, chemin des Houches.

Le 17 novembre à Evian-les-Bains, Cassandre, Luce, Espérance DARROMAN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1214, avenue d'Evian.

## Mariages

Le 22 janvier, Philippe, Emmanuel GRIZE, ingénieur et Marie-Laure, Christiane, Claude GASCON, secrétaire, domiciliés à Neuvecelle, 124, avenue de Lécherot.

Le 5 février, Nicolas, Samuel HEMERY, maître d'hôtel, domicilié à PORNICHET, 19, avenue de la Plage et Emmanuelle, Claude, Marie-José LACROIX, chef de réception, domiciliée à Neuvecelle, 598 E, impasse du Flon.

Le 26 février, Christophe, Marcel, Louis BOCHATON, responsable de cité et Hélène, Marie, Christiane DUCRET, étudiante, domiciliés à Neuvecelle, "le Gallia".

Le 22 avril, Guy WALLNER, retraité et Elisabeth, Madeleine CHRISTMANN, vendeuse, domiciliés à Saint-Raphaël, 580, boulevard des Anglais.

Le 5 août, Hubert, Charles VERRANDO, opérateur sur machine et Valérie, Marie-Thérèse LEONARDUZZI, suppléante primaire, domiciliés à Evian-les-Bains, 25 B, avenue d'Abondance.

Le 12 août, Laurent, Yvon, Clément VILLARD, boucher et Pascale, Jeannine, Raymonde NOENS, employée de boucherie, domiciliés à Neuvecelle, 509, avenue de Lécherot.

Le 12 août, Fabrice, Jean-Paul CHE-NAL-LAURENT, horticulteur et Karine, Claude DETRAZ, facturière, domiciliés à Neuvecelle, 7, rue de l'Opac.

Le 30 septembre, Alain, Jean, Armand MARCILLY, ouvrier d'accueil et Marie, Anise DAREN COURT, factrice, domiciliés à Neuvecelle, "le Gallia" le Rond-Point.

Le 9 octobre, Farid, Amine BOUSSAID, sans profession et Delphine, Marie, Claude SAGLIO, esthéticienne-masseuse, domiciliés à Neuvecelle, "le FJT" - Avenue d'Evian.

Le 28 octobre, Patrick KASPRZAK, gardien de la paix et Claudie DRAPIER, employée commerciale, domiciliés à Neuvecelle, "le Gallia" le Rond-Point.

## Décès

Le 8 janvier, Albert, Prosper PEILLEX, 52 ans, domicilié à Neuvecelle, 224 B, avenue de Forchex.

Le 16 janvier, Florence, Justine GREPILLAT veuve VESIN, 86 ans, domiciliée à Neuvecelle, 248, route de Grande-Rive.

Le 14 janvier, Solange, Fernande, Marie, Joséphe LE PLOGE, 81 ans, domiciliée à Neuvecelle, 630, Les Confertes.

Le 19 janvier, Mireille, Danielle PERTUISET, épouse MUDRY, 47 ans, domiciliée à Neuvecelle, 158, avenue de Milly.

Le 18 janvier, Virginie, Joséphine DELE-REL, veuve PICHOT, 91 ans, domiciliée à Neuvecelle, 216, avenue de Montigny.

Le 21 janvier, Jean, Francis BRIGNONE, 78 ans, domicilié à Neuvecelle, 9 rue de l'Opac.

Le 13 février, Nelly, Emilienne, Rolande SIMON, 51 ans, domiciliée à Neuvecelle, 45, avenue de Verlagny.

Le 23 février, Joseph, Marie, Théophile PISSARD, 75 ans, domicilié à Neuvecelle, 1654, avenue de Milly.

Le 1er mars, Pierre, Auguste, Léon LAMY, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, 893, route de Grande-Rive.

Le 9 mars, Louis, Charles, Marie VESIN, 57 ans, domicilié à Neuvecelle, 67, impasse des Pommiers.

Le 29 mars, François, Célestin SERVOZ, 76 ans, domicilié à Neuvecelle, 227 B, avenue de Montigny.

Le 31 mars, Pierre, Paul KESSLER, 92 ans, domicilié à Neuvecelle, "Villa Panorama", 534 B Parc de Maraïche.

Le 7 avril, Bortolomeo LEONARDUZZI, 77 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly.

Le 27 avril, Michel, André, Louis BOURDIAUX, 65 ans, domicilié à Neuvecelle, 692, avenue du Flon.

Le 6 mai, Victor, Jean VUILLERMET, 75 ans, domicilié à Neuvecelle, 708 A, avenue du Léman.

Le 10 mai, Charles, André ALAIS, 85 ans, domicilié à Neuvecelle, 536 A, Parc de Maraïche.

Le 17 mai, Michel, Jean, Bernard HERNANDEZ, 45 ans, domicilié à Neuvecelle, chez Seuvay n° 38.

Le 17 mai, Raymond, Louis SIBERT, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, 713 C, avenue de Maxilly.

Le 20 mai, Carel SPITZEN, 78 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Forchex.

Le 7 juillet, Paulette, Aimée, Thémis COMBET veuve COMBE, 90 ans, domiciliée à Neuvecelle, 959, avenue de Maraïche.

Le 16 juillet, Julien LACROIX, 17 ans, domicilié à Neuvecelle, 96 B, avenue de Maxilly.

Le 14 août, Jean, Baptiste, Lucien BUTTAY, 75 ans, domicilié à Neuvecelle, 251, avenue de Lécherot.

Le 23 septembre, Monique DUMAT, 48 ans, domiciliée à Neuvecelle, "le Gallia".

Le 6 octobre, James, Thierry SIMON, 31 ans, domicilié à Neuvecelle, 205, avenue de Verlagny.

Le 23 octobre, Nathalie DELEVAUX, 36 ans, domiciliée à Neuvecelle, 65, rue du Parc de l'Abbaye.

## ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**  
**électricité**

**CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ECLAIRAGE PUBLIC**

**MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS  
TÉL. 04 50 75 22 52**



# Comptes rendus sommaires des réunions du Conseil Municipal

ANNÉE 2000

## Réunion du 24 mars 2000

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le budget primitif M 14 de 2000 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 11 093 605 F

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 6 700 086 F

et a précisé que ce budget d'un montant total de 17 793 691 francs limite les dépenses de fonctionnement et enregistre un programme d'investissement relativement soutenu.

- A approuvé le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 2000 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 2 392 045 F.

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 2 095 212 F.

- A décidé de réévaluer de 1,96 % les taux d'imposition des taxes directes locales. Cette augmentation est rendue nécessaire par la hausse de la contribution au service d'incendie et de secours qui enregistre une augmentation de 41 % par rapport à l'an dernier. Les taux appliqués en 2000 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,91 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,91 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,04 %

- Taxe professionnelle : 16,08 %.

- A reconduit les tarifs municipaux de 1999.

- A attribué aux associations les subventions suivantes :

## ASSOCIATIONS SUBVENTIONS 2000

Lou Nove Chatni	20 000 F
Handball de Neuvecelle	18 000 F
Bibliothèque de Neuvecelle	28 000 F
Club de l'Amitié	6 000 F
Gym Nouvelle Forme	4 000 F
Donneurs de Sang de Neuvecelle	4 000 F
La Neuvecelloise	4 000 F
Restaurant scolaire	5 000 F
Trompes de chasse de Neuvecelle	3 000 F
Espace danse	1 000 F
Ecole du Chat	500 F
Association l'atelier de Neuvecelle	3 000 F
Tennis Club d'Evian	3 000 F
M.J.C. d'Evian	3 500 F
La Passerelle	1 500 F
Association des parents d'élèves Les Cygnes	500 F
Les Myosotis - maison de retraite d'Evian	2 500 F
MUTAMA Savoie Mont-Blanc	1 320 F
Association Savoie Argentine	1 000 F
Association Protection Civile du Chablais	1 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>110 820 F</b>

- A accordé une subvention de 100 000 F au C.C.A.S. de Neuvecelle.

- A accordé une subvention de 88 820 F l'école Saint-Bruno et, parallèlement, a déploré la baisse des effectifs à l'école primaire de Neuvecelle.

- A demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements scolaires soit imputable à la section

d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- A annulé un titre de recette émis à l'encontre de la Ville d'Evian et relatif à l'étude préalable à la restauration du funiculaire.

- A reconduit pour 2000 le régime indemnitaire applicable au personnel des collectivités locales.

- A décidé de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 1er mai 2000 destiné à la promotion interne.

- A confié la maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement de l'avenue du Léman entre le Rond-Point et la place de l'Eglise au Cabinet Canel, géomètre-expert à Evian-les-Bains.

- A approuvé le plan de financement, proposé par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, des travaux de renforcement du réseau d'eau communal.

- A donné son accord à l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de l'avenue du Léman.

- A approuvé une cession de terrain au profit du Département de la Haute-Savoie nécessaire à l'aménagement du carrefour formé par l'avenue du Léman et l'avenue de Milly.

- A adhéré au service de la Régie de Gestion des Données de la Haute-Savoie pour la consultation de données publiques localisées.

- A émis un avis favorable au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Evian-les-Bains.

- A approuvé le décompte définitif des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens avenue Rouffin

et avenue de Lécherot ainsi que dans le secteur de l'Eglise.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A demandé que les services de police se préoccupent à nouveau des nuisances constatées sur la place de Milly.

- A proposé de mener une étude pour l'aménagement du terrain Clair Matin.

- A décidé d'apporter diverses améliorations pour un meilleur fonctionnement de la salle d'animation.

- A pris connaissance de la création d'un site internet sur la commune de Neuvecelle.

- A été informé de la préparation du prochain feuillet d'information Neuv'Echos.

## Réunion du 30 juin 2000

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 1999 du budget principal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :  
Dépenses : 7 871 140 F 36  
Recettes : 11 467 991 F 78  
dont 547 525 F 26  
d'excédent antérieur

Excédent : 3 596 851 F 42

Section d'investissement :  
Dépenses : 9 625 856 F 76  
dont 1 070 312 F 78  
de déficit antérieur

Recettes : 8 758 146 F 93

Déficit : 867 709 F 83.

Résultat de clôture :  
excédent de 2 729 141 F 59  
contre un résultat excédentaire de 1 693 955 F 26  
au compte administratif de 1998.

- A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 1999 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 334 535 F 85

Recettes : 2 589 965 F 42

Excédent : 255 429 F 57

Section d'investissement :

Dépenses : 1 155 849 F 90  
dont 305 858 F 69

de déficit antérieur

Recettes : 994 388 F 52

Déficit : 161 461 F 38

Résultat de clôture de l'exercice :  
excédent de 93 968 F 19  
contre un excédent de 196 564 F 51  
en 1998.

- A affecté le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

- A décidé d'appliquer une augmentation de 3 % à la redevance commune du prix de l'eau qui est ainsi portée à 4 francs 65 le m<sup>3</sup> et à la redevance assainissement qui est ainsi portée à 4 francs 24 le m<sup>3</sup> pour les consommations enregistrées du 01.08.2000 au 31.07.2001. Cette augmentation est indispensable compte tenu des importants travaux réalisés pour le renforcement du réseau d'eau communal.

- A réévalué d'environ 2 % les tarifs du transport scolaire pour l'année 2000/2001 et a reconduit le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.

- A fixé les modalités de répartition du produit des concessions de cimetières entre le CCAS et la Commune.

- A admis en non valeur un titre de recette.

- A décidé le rétablissement de l'exonération de la taxe professionnelle les personnes qui louent en meublés tout ou partie de leur habitation personnelle comme gîte rural, comme meublé de tourisme ou à titre saisonnier.

- A revalorisé l'indemnité de fonction versée au Maire en application de la loi du 5 avril 2000.

- A approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise PAVELEC dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau communal.

- A approuvé le projet modifié de l'aménagement de l'avenue du

Léman et a décidé de lancer l'appel d'offres correspondant.

- A approuvé la révision numéro 2 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

- A émis un avis favorable au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Evian-les-Bains eu égard à l'application de la loi Littoral.

- A approuvé les acquisitions de terrains nécessaires à la création d'une voie au lieu-dit "les Confertes".

- A sollicité l'obtention d'une autorisation de défrichement pour un terrain situé au lieu-dit "Bois de Forchex".

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A été informé de la dernière réunion du quartier de Milly en présence de Monsieur le Commissaire de Police de Thonon-les-Bains et s'est interrogé sur les aménagements à prévoir pour les jeunes de la commune.

- A entendu communication des différents points abordés lors du conseil d'école primaire du 22 juin 2000.

- A souhaité divers aménagements complémentaires de la salle d'animation et de ses abords.

- A entendu communication de différents comptes rendus de réunions des structures intercommunales.

- A été informé de la participation de la commune au prochain Téléthon.

- A été informé d'un projet de création d'une communauté de communes à l'échelle du canton d'Evian-les-Bains.

- S'est déclaré satisfait des nettoyages entrepris par les riverains des berges du ruisseau de Forchex.

# FONTALP SARL

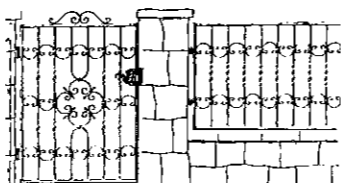
ONTAINERIE - ROBINETTERIE

239, route des Creuses  
ZI des Césardes - 74600 SEYNOD  
Tél. 04 50 69 06 59  
Fax 04 50 52 09 21

# MÉTALLERIE RICHARD VESIN

OUVRAGES SUR MESURE, MÉTAL, INOX, ALUMINIUM  
PORTES DE GARAGE - PORTAIL D'ALUMINIUM  
AUTOMATISATION PORTAILS

Route du Curtenay  
74500 MAXILLY  
SUR LÉMAN  
Tél. 04 50 75 41 25



# JOLIVET

VITRERIE - MENUISERIE ALU  
Fenêtre & Véranda

345, rue des Fourches  
74500 AMPHION LES BAINS  
Tél. 04 50 70 00 59  
Fax 04 50 70 84 89

# Griset Matériel GM - BTP

CASE POCLAIN  
concessionnaire

Une gamme  
complète de matériels

- BÂTIMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- INDUSTRIE
- MANUTENTION

Siège social : Z.I. d'Arbin  
73800 Montmélan  
Tél. 04 79 80 20 24  
Fax 04 79 65 26 28

Agence : R.N. 503  
Z.A. de Chevilly - 74800 Arenthon  
Tél. 04 50 25 56 44  
Fax 04 50 25 59 92

## RESSOURCEZ-VOUS aux THERMES EVIAN

- FITNESS
- INSTITUT DE BEAUTÉ
- SOINS THERMAUX RELAXANTS
- RÉFLEXOLOGIE
- KINÉSITHÉRAPIE
- DIÉTÉTIQUE



Renseignez-vous  
au 04 50 75 02 30

## AMEUBLEMENT SABATIER MONNIN ENSEMBLIER

Votre intérieur de A jusqu'à Z

Literie - Linge de maison - Rideaux  
Articles de jardin

Meubles tous styles

11, avenue d'Abondance  
(face à l'hôpital)  
**EVIAN**

**04 50 75 04 28**  
Fax 04 50 74 60 00

### Réunion du 13 octobre 2000

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A approuvé le budget supplémentaire de 2000 du budget principal qui s'établit comme suit :

. Section de fonctionnement :  
recettes et dépenses : 800 333 F

. Section d'investissement :  
recettes et dépenses : 4 616 199 F.

- A approuvé le budget supplémentaire de 2000 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

. Section d'exploitation :  
recettes et dépenses : 1 400 F.

. Section d'investissement :  
recettes et dépenses : 1 730 462 F.

Ces budgets enregistrent principalement des écritures de régularisation et des opérations d'ordre budgétaires.

- A approuvé la réalisation d'un emprunt de 1 500 000 F à passer auprès du Crédit Local de France pour le financement du programme d'investissements de l'année 2000.

- A demandé que l'acquisition de certains biens soit imputable à la section d'investissement compte tenu de leur caractère de durabilité.

- A attribué une subvention complémentaire à la bibliothèque "le marque page".

- A fixé les dispositions relatives aux conditions d'exercices des mandats locaux.

- A confié à la Direction Départementale de l'Équipement une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue d'Evian.

- A confié au cabinet Hydrétudes une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement hydraulique du ruisseau des Chavannes.

- A approuvé l'avenant à la mission de maîtrise d'œuvre à passer avec le bureau Canel pour l'aménagement de l'avenue du Léman.

- A approuvé le projet de mise en souterrain des lignes téléphoniques avenue d'Evian.

- A approuvé l'acquisition d'une construction au lieu-dit "Grande-Rive".

- S'est déclaré défavorable au projet de communauté d'agglomération du "Sud-Léman" proposé par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

- S'est prononcé favorablement au projet de communauté de communes du canton d'Evian-les-Bains.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- A été informé de la mise en exploitation d'une nouvelle source par la société des eaux minérales d'Evian, au lieu-dit "Chez Buttay".

- A pris connaissance de l'échéancier de réalisation des travaux départementaux de voirie et notamment des prochains aménagements du carrefour de l'avenue de Milly et de l'avenue du Léman, de l'avenue d'Abondance sous la chapelle de Maraîche et de l'avenue de Maxilly.

- A été informé de la préparation du bulletin municipal de 2001.

- S'est montré satisfait du bon fonctionnement de l'association du restaurant scolaire.

### Réunion du 8 décembre 2000

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- A décidé de procéder au renouvellement de la ligne de crédit à court terme utilisable dans le cas de besoins temporaires de trésorerie.

- A fixé les tarifs municipaux applicables en 2001.

- A accordé une prime de fin d'année au personnel communal correspondant à 1/12ème de leur salaire annuel.

- A annulé partiellement des titres de recettes émis sur le budget M 49 (eau et assainissement).

- A décidé de lancer la consultation relative à l'aménagement de l'avenue d'Evian.

- A approuvé l'avenant au marché initial pour l'aménagement de l'avenue du Léman.

- A confié à la Direction Départementale de l'Équipement une mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise du réseau d'eau pluviale situé au Parc de l'Abbaye.

- A décidé de lancer la consultation pour la reprise du réseau d'eau pluviale situé au Parc de l'Abbaye.

- A approuvé le projet de reprise du réseau d'assainissement au Parc de l'Abbaye.

- A adhéré au groupement de commande publique constitué pour la construction de réseaux secondaires d'assainissement.

- A sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour une mission d'aide technique à la gestion communale.

- A approuvé l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit "les Vernes".

- A approuvé la cession de terrains en bordure de l'avenue de la Creusaz au profit de la Commune.

- A approuvé l'acquisition d'une source d'eau au lieu-dit "Chez Rebet".

- A accepté la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification du canton d'Evian.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- A pris connaissance de la parution du bulletin municipal de 2001.

- A été informé d'une prochaine réunion avec les associations en vue d'établir le bilan de fonctionnement de la salle d'animation.

- A souhaité la réalisation de divers revêtements de chaussée, notamment chemin de Pierre Grosse.

- A été informé des suites du projet de création d'une communauté de communes à l'échelle du canton d'Evian-les-Bains.

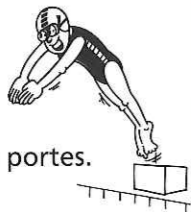
# La vie scolaire neuvecelloise

## L'ECOLE PRIMAIRE

**G**âce aux subventions accordées par l'association de Parents d'Elèves et la municipalité, les élèves de l'école primaire ont pu bénéficier durant l'année scolaire 1999-2000 de nombreuses sorties et activités.

### Septembre-octobre :

6 séances de natation pour les CP et les CE1 à la Cité de l'Eau, qui venait d'ouvrir ses portes.



### 15 octobre :

Au Palais des Congrès d'Evian : "Le Blues du Rhume", spectacle musical offert par le Conseil Général aux élèves du cycle 2 (CP et CE1).

### 23 octobre :

La semaine nationale des "Initiatives Citoyennes" s'est déroulée du 18 au 23 octobre 1999 et s'articulait avec les "Journées sans Violence". Deux agents de police ont été invités dans les classes du cycle 3 pour dialoguer avec les enfants afin de trouver des solutions pour éliminer la violence à l'école. Les élèves avaient préparé un questionnaire auquel les agents ont répondu volontiers.

### 11 novembre :

Suivant la tradition, les enfants de



Parc de Neuvecelle

l'école ont chanté la Marseillaise devant le Monument aux Morts.

### Mars-avril :

A leur tour, les élèves de CM1 et CM2 ont profité d'un cycle de 6 séances de natation à la Cité de l'Eau.

### 11 mars :

Visite de l'exposition "La Machine Volante de Léonard de Vinci" à Evian, pour les CE2, CM1, CM2.

### Avril-mai :

Cycle de 9 séances de gymnastique animées par Sylvie TERRIER

dans les locaux de l'Avenir Evianais, pour les classes de CE1 et CE2.

### 4 mai :

Sortie nature à la découverte du Parc de Neuvecelle pour la classe de CE1.

### 8 mai :

Participation des enfants à la cérémonie de commémoration de la Victoire.

### 20 mai :

Journée prévention routière pour les élèves du cours moyen, animée



Prévention routière avec les policiers d'Evian

par deux fonctionnaires de la Police Nationale du commissariat d'Evian.

La formation a débuté par un cours sur les règles du code de la route et s'est poursuivie par la projection d'une séquence vidéo de sensibilisation à la prudence. Les connaissances des élèves ont ensuite été évaluées par des tests théoriques et pratiques, les enfants devant effectuer un parcours à bicyclette en respectant la signalisation sur un circuit routier aménagé par les policiers.

### 22 mai :

défi-lecture entre les CM2 de Neuvecelle et une classe de 6ème au collège des Rives du Léman.

### 6 juin :

journée en Valais pour les CM1 et CM2 :

- Visite de l'exposition "KANDINSKY" à la fondation GIANADDA à Martigny.
- Visite du zoo alpin des Marécottes à Salvan.

### 8 juin :

les CM1 visitent la caserne des pompiers d'Evian.



### 6, 7 et 8 juin :

séjour de 3 jours en Camargue pour les classes de CP et CE2, avec au programme :

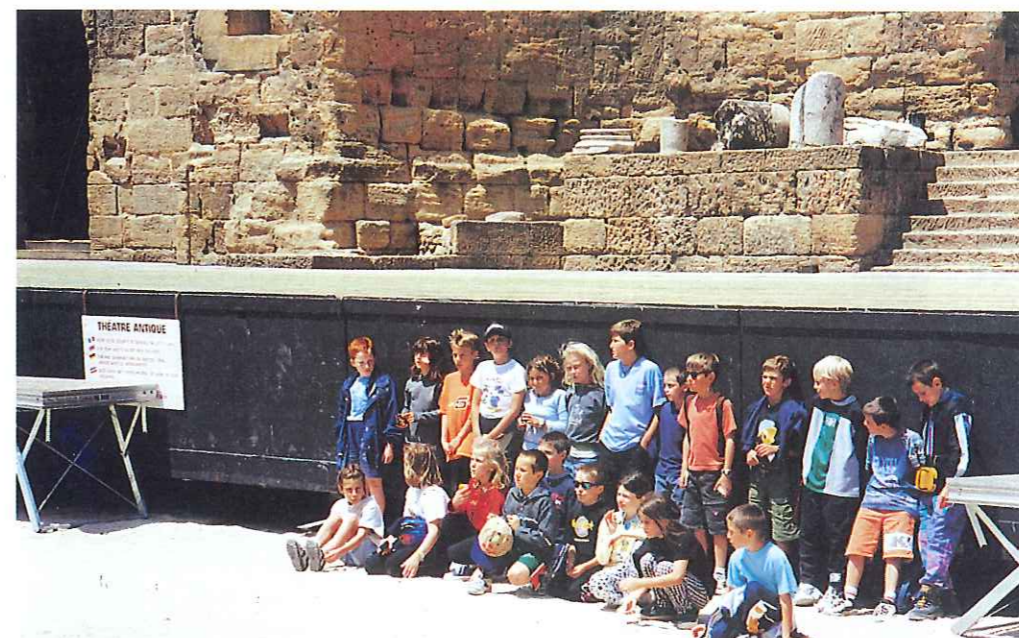
- Visite de sites archéologiques romains (théâtre antique d'Orange, Pont du Gard).
- Promenade dans les marais salants de Salin de Giraud.
- Observation de la faune et de la

flore spécifiques de la Camargue, au domaine de la Palissade, propriété du Conservatoire du Littoral.

- Visite du musée du riz du Sambuc.
- Découverte d'une manade à Saint-Martin de Crau, avec son mas, ses gardians, ses taureaux et ses chevaux.



Les enfants prêts à observer la faune et la flore de Camargue



Devant la scène du théâtre antique à Orange

## ECOLE MATERNELLE : S'ENGAGER POUR L'AVENIR

Une population jeune qui choisit de s'installer à Neuvecelle a le droit de prétendre à l'accueil de ses enfants à l'école publique et c'est le gage d'une école dynamique.

L'an 2000 a été pour l'école maternelle une année pleine de suspens, de rebondissements et de questions.

Comment peut-on faire entrer dans nos murs tous les petits qui ont droit à la scolarité à 3 ans ?

Peut-on espérer l'ouverture d'une 4ème classe à l'école maternelle ?

L'effectif en janvier était de 104 inscrits et la création d'une classe possible : 10 familles nous abandonnent et la création disparaît mais avec un effectif supérieur aux possibilités d'accueil.

Alors, doit-on créer une liste d'attente pour les enfants n'ayant pas 3 ans au 1er septembre ?

Non, tous les enfants scolarisables doivent être à l'école à la rentrée.

Grâce à l'effort de l'école primaire prenant en charge 8 enfants de grande section, tous sont rentrés dans les murs de l'école mais avec un effectif à la limite du supportable en maternelle et une hypothèque sur la rentrée 2001 en raison de la progression constante des effectifs.

L'école primaire subit comme nous cette progression et aura bien des difficultés à poursuivre l'expérience GS-CP.

En 2001, c'est le civisme qui s'impose à tous dans une commune prête à investir pour son école publique si chacun tient ses engagements d'inscription et montre sa confiance en l'école publique de sa commune.

L'an 2001 sera décisif.

Il faut une 4ème classe maternelle et nous pouvons l'obtenir grâce à l'engagement de chacun.

Il est indispensable à la qualité des conditions de travail pour tout le groupe scolaire.

Sa création est inéluctable dans les 2 ans, alors pourquoi pas cette année.

L'engagement d'inscription de vos enfants dans l'ensemble du groupe scolaire est un acte civique décisif pour les conditions d'accueil des enfants de Neuvecelle.

Puisse cet appel être entendu !

Jean-Philippe

### Du projet d'école... 2 "institutions" ont vu le jour

#### 1 - La classe de découverte à Arâches :

La classe des petits est partie 4 jours à Arâches au centre Creil Alpes, géré par la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, en avril pour apprendre à vivre ensemble.

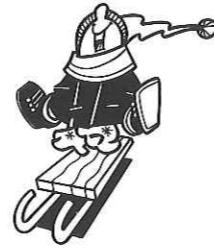
Ce fut un succès tant par la participation que par les résultats.

4 jours avec de nouvelles habitudes : le bol, la cuillère, l'assiette, le couteau, la fourchette, mon linge,

mon lit, la douche, mon dentifrice, mes copains, etc...

Papa et maman oubliés dans un univers différent avec Josée, Lili, Gégé, Titine et J. Philippe, c'est un résultat spectaculaire dans le comportement et l'autonomie de l'enfant.

On y a fait du ski de fond, de la raquette, de la luge, mais surtout,



on a vécu ensemble. Il existe même maintenant un autocar rôdant dans le Gavot qui s'appelle "le car d'Arasse".

La classe de découverte est devenue une institution et son projet évolue.

En 2001, ce sera 6 jours en mai avec piscine et poney au programme.

Mais un tel projet ne peut voir le jour sans l'aide financière de tous :



l'association des parents d'élèves, la mairie et même le Conseil Général qui ont tous apporté leur concours.

Qu'ils en soient remerciés car la joie de ces enfants et le souvenir qu'ils en ont n'ont pas de prix.

#### 2 - Et la piscine :

Le toit de la Cité de l'Eau n'était pas encore posé, que l'école maternelle avait déjà posé sa candidature pour occuper le bassin.

Grâce aux compétences de Dominique de la classe des Moyens et Karine : maman, enseignante et MNS, nous avons pu déjouer tous les pièges d'un engagement prématuré en raison de tout ce qui ensuite nous a été imposé.

Nous avons mis à l'eau papas et mamans, pour qu'ils attestent de leurs compétences à accompagner les enfants.

Et puis nous avons aussi géré financièrement cette situation en finissant l'année sans un sou.

Qu'importe, nous avons réussi à offrir 5 séances de natation à tous les enfants de l'école maternelle et à mettre en place une progression pour les années à venir.

La qualité du projet, l'environnement dans lequel il se déroule en font une institution à part entière de l'école maternelle.

En 2001, la classe des moyens et des grands bénéficieront de 6 séances et les petits feront leurs premiers bains à la piscine chauffée d'Arâches dans le cadre du même projet global.

### Il ne faut pas oublier :

Le poney pour tous les enfants avec la gentillesse de Dominique au poney club.

Le "vrai" cinéma au Royal à Evian pour Noël.



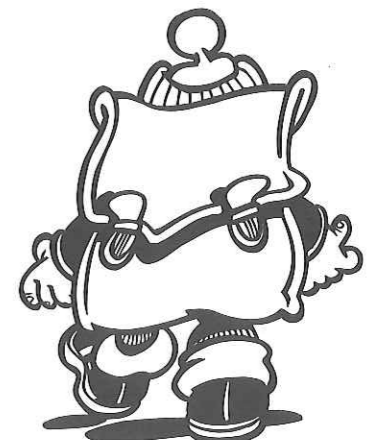
Le théâtre des 3 Chardons, une institution.

Les sorties à la neige.

Une fabuleuse journée en montagne avec pique-nique.

La visite de la fromagerie.

Le carnaval où nous avons brûlé M. Carnaval sur la place.





**BÂTIMENT • GÉNIE CIVIL**  
**TRAVAUX PUBLICS**

B.P. 619 - AMPHION - 74500 EVIAN  
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55



**Le spécialiste du pneumatique tourisme**

- PNEUMATIQUES
- ÉQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- ÉCHAPPEMENT
- AMORTISSEURS
- FREINS
- VIDANGE

**QUIBLIER PNEUS**

3, avenue de la Dranse - 74200 THONON  
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01



**COUVERTURE**  
**ZINGUERIE**  
**GÉNÉRALE**

**Terrier Michel**  
**et Fils**

"Les Balcons du Lac" - 74500 LUGRIN  
Tél. : 04 50 76 06 78  
Fax : 04 50 76 12 09



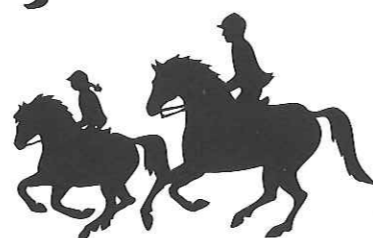
**JEAN LEFEBVRE**

TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez  
la bonne route  
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION  
Tél. 04 50 70 06 90  
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS  
74500 EVIAN-LES-BAINS

**INDIAN'S**  
**PONEY**  
**CLUB**



**Dominique et Pierre MARTINERIE**

PONEY - CHEVAUX  
LEÇONS - PROMENADES - PENSION

74500 NEUVECELLE (sous l'Eglise)  
Tél. 04 50 75 31 42

**Hostellerie**  
**du Lac**

M. et M<sup>me</sup> P. & N. Henchoz

**SPÉCIALITÉS**  
**DE PRODUITS DE SAISONS**



158, route du Lac - R.N. 5  
Grande-Rive - Neuvecelle  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Tél. 04 50 75 02 92  
Fax 04 50 75 57 63

## CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

### Espace Danse

**T**oujours autant de succès pour le rock ! En effet, le nombre d'adhérents s'accroît d'année en année et, en ce début de saison, l'association compte environ 70 membres.

Les anciens sont ravis d'évoluer dans un espace moins exigü qu'auparavant.

En revanche, les autres danses de société (activité mise en place la saison précédente) suscitent beaucoup moins d'intérêt. Pourtant, les

danse latino-américaines sont aujourd'hui assez populaires, tout particulièrement la Salsa, très en vogue auprès des jeunes.

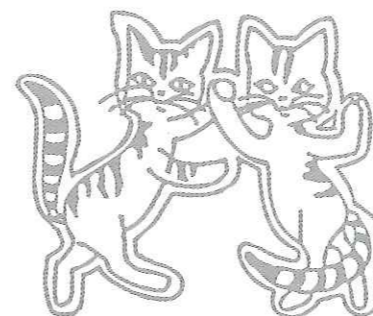
Patricia souhaiterait, lors de ces séances, réunir davantage d'amateurs...



Sur un air de Cha cha cha... autour de Patricia

### Association Ecole du Chat Libre

c/o Jane GATEAU - 31 et 65, impasse des Moines - 74500 Neuvecelle - Tél. 04 50 75 01 81



**N**ous pensons qu'il est bon de rappeler que le but principal de notre association est la stérilisation des chats et chattes n'ayant pas de maître.

Cette année, les appels sont venus de : Abondance, Allinges, Amphion, Anthy, Armoy, Bernex, Bons-en-Chablais, Cervens, Châtel,

Douvaine, Evian, Excenevex, Féternes, Gaillard, Jouvernex, La Beunaz, La Chapelle d'Abondance, La Vernaz, Larringes, Le Biot, Le Lyaud, Lullin, Margencel, Marin, Massongy, Maxilly, Mézinges, Messery, Neuvecelle, Perrignier, Publier, Reyvroz, Sciez, St-Gingolph, St-Paul, St-Thomas, Thollon, Thonon, Tully, Vinzier, Vongy.

Après contrôle sanitaire et stérilisation, nous avons pu remettre la majorité de ces animaux sur leur territoire d'origine, les personnes ayant demandé notre aide, acceptant de continuer à les nourrir. De ce fait, le nombre de chats à notre point d'hébergement à Neuvecelle s'en trouve stabilisé.

Par contre, cet été, comme tous les étés, les abandons, en majorité des chatons, ont été très nombreux mais presque tous ont pu être adoptés après un séjour plus ou moins long à notre point d'hébergement.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés et qui nous aideront encore par leurs dons en espèces, nourriture (pâtée et croquettes), couvertures, cousins, paniers, etc...

#### Le Comité :

Jane GATEAU, Présidente  
Marcelle MARCHAND, Secrétaire  
Jean-Paul BOCHATON, Trésorier

## Donneurs de Sang

L'année 2000 se termine ! Heureusement, le don du sang n'a pas connu le BUG et les résultats de notre association le montrent.

Les 4 collectes de l'année ont permis de recueillir 322 poches de sang soit 20 dons de plus qu'en 99 et, surtout, on dénombre 20 nouveaux donneurs dont 10 premiers dons.

Notre loto, organisé le 19 février, a connu un succès sans précédent dans la nouvelle salle d'animation.

Le 16 avril, lors de l'assemblée générale, 5 nouveaux candidats ont été élus au comité (Mmes BORZAC-CHIELLO Françoise, DE BEYTIA Catherine, DE PICCOLI Patricia, HARDUIN Muriel et M. VELAIN Georges) et, au cours du repas qui a suivi, des médailles et diplômes furent remis aux donateurs fidèles et assidus :

- Plus de 100 dons : DUCRET Michel.
- Plus de 50 dons : BLANC Luc, CHESSEL Gérard, PINCHON Claude, REBET Michelle, ROUSSEY Raymond, VELAIN Georges.
- Plus de 25 dons : DUCRET Sébastien, FELLMANN René, OLLEON Christophe, SCHNEIDER Michel.



Remise de la médaille "Chevalier du Mérite du Sang" à Jean-Charles Lazareth

Les retraités ayant atteint les 65 ans reçurent une médaille de reconnaissance :

- Mesdames BONDZ Louise et VULLIEZ Marie-Thérèse.
- Messieurs BOURDIAUX Georges et TARRANO Marcel.

LAZARETH Jean-Charles, vice-président de l'association, a été promu

au grade de Chevalier du Mérite du Sang, pour tous les services rendus au don du sang et à la Transfusion Sanguine. Cette distinction lui a été remise par M. LAZARETH Antoine, son père, fondateur de l'association de Neuvécelle.

Avec cette belle brochette de bons résultats, nous espérons que de nombreuses personnes viendront nous rejoindre en 2001 et, surtout, des jeunes. Le mot d'ordre de la Transfusion en ce début de millénaire est "Recrutement". Osez faire ce premier pas, source de vie pour de nombreux malades.

Les rencontres sportives (ski, courses de sauvetage) ont connu un vif succès et permettent de faire connaître le don du sang.

Cet été, 13 personnes ont participé à la balade familiale en montagne à la Chapelle d'Abondance et se sont retrouvées au Chalet de Trébentaz, pour partager la tûme de chèvre, le saucisson et le petit verre de blanc, avant d'effectuer la descente pour déguster les grillades.

Je ne terminerai pas sans remercier tous les donateurs, le corps médical qui assure les prélèvements, la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte (subvention, salle, matériel), le comité et toutes les personnes qui s'intéressent à la vie de l'association.

BONNE ANNÉE BONNE SANTÉ  
A TOUTES ET A TOUS.

**SANG DONNE = VIE SAUVÉE**

**SUPER LOTO  
SAMEDI 17 FÉVRIER 2001**

**PRÉLÈVEMENTS DE SANG  
DE L'ANNÉE 2001**

Lundi 15 janvier

Lundi 9 avril

Lundi 16 juillet

Lundi 20 août

Lundi 29 octobre



Randonnée au chalet de Trébentaz à La Chapelle d'Abondance

## Club de l'Amitié

L'an 2000 a répondu à l'attente des adhérents. Ils sont toujours heureux de se retrouver chaque jeudi après-midi pour les jeux de société, dans la bonne humeur.

L'animation spéciale mensuelle a été chaque fois très appréciée, en particulier la fête donnée en mars pour recevoir nos amis de Maxilly. Chacun fit preuve d'imagination pour se déguiser et ce fut un jeu de se reconnaître. La gaieté était là, la visite du club voisin fut une réussite.

La grande promenade à Chamonix en juin, avant les vacances du club, nous a laissé de beaux souvenirs. Nous avons eu tous de fortes émotions dans la montée par le train à crémaillère. Après le déjeuner, nous avons profité de quelques heures pour visiter la ville et admirer le panorama. Le retour com-



Nous étions tous réunis avant les vacances

portait un arrêt au Plateau d'Assy, avec son magnifique point de vue sur la chaîne du Mont-Blanc et la visite de la Chapelle, avec ses œuvres d'art exceptionnelles. Le retour avec un pique-nique au bord du lac de Tyez fut une agréable conclusion.

Le couscous, avant la séparation

pour les vacances, fut très sympathique, grâce à la collaboration de tous.

Malgré tout, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer et de nous attrister des départs, en particulier, celui de Jean BUTTAY, qui nous a tous profondément touchés.

## Neuvécelloise 2000

Après une année 1999 riche en événements (rénovation de notre Eglise, jubilé du Père BAUD, nouvelle salle d'animation de notre commune, naissance de Neuvécelle Loisirs Culture, notre kermesse annuelle et autres manifestations), ce sont les jeunes, Valérie, Hubert, Elisabeth, Florian et Olivier qui ouvrent l'année 2000 par le goûter des anciens début janvier, avec le tirage des rois et des reines. Agréable et joyeuse après-midi avec notre ami Alain : un rayon de soleil pour nos anciens.

17 février : Réunion du comité où il

est fait un large tour d'horizon sur les manifestations à venir.

14 mars : Assemblée Générale ordinaire de notre association. Bien sûr, cette assemblée ouverte à tous relate dans le détail tous les événements cités plus hauts.

Aucune modification n'est apportée dans la composition du bureau de notre comité.

Dimanche 9 juillet : Kermesse annuelle. La météo ce dimanche n'était guère favorable mais le lendemain c'eût été la catastrophe.

Excellente journée pour tous sauf pour le "Grand Bar".

Courant de l'été, notre Eglise a accueilli la compagnie "Lucy Belle"

et fin août, la colonie du centre aéré des Chardonnerets termine son stage de chant et de musique en nous offrant en notre Eglise un aperçu de ses jeunes talents.

Notre année se termine par le repas de l'amitié, dans la nouvelle salle communale, dans une excellente ambiance.

C'est l'occasion d'un grand merci à toutes celles et tous ceux qui font de l'amitié le lien indispensable de toute vie.

Enfin, un petit coucou à 2001 qui va bientôt naître... Que cette nouvelle année soit pour tous une année de bonheur.

René GUILLET.

## Les Pyrrhocorax Graculus



**C**lub de parapente, nous accueillons les pilotes brevetés ou en voie de l'être.

Notre objectif est de voler pour le plaisir sur des sites variés : autant sites de montagne que d'autres, sur le territoire français voire étranger.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous :



M. Hervé BAISAMY  
79, chemin du Châtelard - 74500 Neuvecelle  
Téléphone : 04.50.74.62.19 - Télécopie : 04.50.74.62.19  
Messagerie : anetrvbaisam@aol.com

## L'art ancestral des trompes de chasse

**E**n 1979, Alain LAIDIN découvre les trompes de chasse pendant son service militaire. Séduit par cet instrument hors normes, peu connu du grand public, il transmet sa passion à quelques amis de Neuvecelle et fondent ensemble une association. Depuis, le petit groupe a pris de l'ampleur et une dizaine de sonneurs participent aux deux répétitions hebdomadaires, à l'école du village. "Historiquement, explique Noël ROCH, actuel président, c'est un instrument qui servait exclusivement à communiquer selon un code pendant les chasses à courre. Aujourd'hui, le côté artistique est au moins aussi important que celui de la chasse." Impossible pour autant d'imaginer jouer un rock ou du rap avec ces superbes instruments, qui se contentent souvent

d'être des objets de décoration : "Cela reste quand même une musique traditionnelle !" Du point de vue technique, l'art reste réservé aux seuls amoureux : outre une bonne constitution physique, les trompes ne nécessitent pas moins de trois ans d'apprentissage avant d'espérer atteindre un bon niveau ! "Les jeunes qui nous ont rejoints ont toujours été motivés : sans ça, c'est impossible." A tel point d'ailleurs qu'aucune cotisation n'est demandée aux nouveaux adhérents, qui doivent consentir à de gros efforts financiers pour acheter les instruments et les tenues qui vont avec. Subventionnée par la commune, l'association se produit donc une dizaine de fois dans l'année lors des fêtes de chasse, mariages et autres expositions canines, tout en profitant une fois par mois des

conseils des Trompes de Bonne actuelles championnes de France !  
NB : Pour tous les amoureux de la Trompe de chasse, chaque année un festival régional est organisé, regroupant une quinzaine de sociétés et pour l'année 2001, le festival aura lieu le 24 juin à Bonne-sur-Menoge.

### Constitution du groupe :

LAIDIN Alain :  
Dirigeant, trésorier  
ROCH Noël : Président  
COTTET-DUMOULIN Noël :  
Secrétaire.  
BLANC Daniel, LEONARDUZZI  
Fabrice, LEONARDUZZI Lydia,  
LEONARDUZZI David, ROSSET  
Maurice (le doyen, 86 ans), DERI-  
VAZ Francis, LEVRAY Alban,  
LEVRAY Arnaud, PARROT  
Franck.



### Groupe ACTINI

«Pasteuriser, stériliser, cuire :  
Innovations et Saveurs»

ACTINI

Construction de systèmes de stérilisation,  
pasteurisation, cuisson en continu pour les  
liquides alimentaires

ACTINI  
PROCESSING

Concepteur de lignes complètes pour des  
process aseptiques et UHT

Nutritech  
VEGETAL MILK

Maîtrise complète de la filière "Lait" végétal  
élaboré à partir du procédé AGROLACTOR®



Parc de Montigny - Maxilly  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Tél. 04 50 70 74 74 - Fax 04 50 70 74 75



Née de la pluie et de la fonte des neiges,  
l'eau d'EVIAN prend sa source  
au cœur des Alpes millénaires.

C'est là que pendant de longues années,  
elle suit un parcours souterrain connu  
d'elle seule à travers un filtre naturel unique,  
constitué de roches et de sable fin.  
Lentement, elle se purifie et se charge  
en minéraux essentiels à la vie.  
C'est ainsi que la montagne lui transmet  
sa minéralité spécifique, équilibrée  
en calcium et en magnésium pour que,  
jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN  
vous transmette les forces de la montagne.

## L'Association du Restaurant Scolaire

**A**utour de Nicole FRI-SON la présidente, Philippe DUFOUR le secrétaire et Jean-Philippe LEBAS le trésorier, l'association s'est reconstituée avec un dépôt légal en préfecture et une volonté de transparence.

Avec l'aide de Renée TURPIN, mise à disposition par la mairie pour le service et Nathalie GIDASZEWSKI, salariée de l'association pour la surveillance, nous avons constitué une équipe de plus de 10 bénévoles enthousiastes qui assurent par roulement le service et la surveillance des enfants de primaire et maternelle.

Ainsi, chaque jour, 4 personnes assurent les 2 services nécessaires en raison du nombre de convives.

Nous avons servi 4900 repas, soit une moyenne de 40 par jour et notre budget sur l'exercice s'élève à 126 000 F.

Grâce à une gestion précise, nous avons réduit le prix du repas de 26 F à 25 F dès janvier 2000.

Nous avons acheté plusieurs jeux pour les petits et les grands.

Nous avons offert le pique-nique de juin à tous les enfants qui avaient pris 10 repas au cours de l'année scolaire.

A compter d'octobre, les enfants mangeant tout le mois bénéficient d'un repas gratuit, une réduction est accordée à partir du 3ème enfant et les repas des enfants des bénévoles sont pris en charge.

Ces mesures nous ont cependant permis de présenter notre bilan comptable en équilibre, sans aucune subvention de fonctionnement et d'obtenir le quitus de notre gestion par les commissaires aux comptes lors de notre assemblée générale du 12 octobre dernier.

selon les règles du bureau d'aide sociale définies pour le transport scolaire.

Si la municipalité n'a pas eu besoin d'assurer par subvention l'équilibre financier de l'association, elle y a investi en matériel (gazinière, tables et chaises) plus de 18 000 F.



A cette occasion, le bureau de l'association a été reconduit, ainsi que M. COULON et Mme BESSON comme commissaires aux comptes avec pour mission de continuer de cerner au plus juste la qualité et le coût du service rendu.

M. le Maire s'est félicité du bon fonctionnement de l'association, a proposé de procéder à un appel d'offres avec elle concernant le fournisseur des repas pour l'exercice prochain et a rappelé que les familles en difficulté peuvent bénéficier d'une prise en charge

Selon nos statuts, toute famille dont les enfants prennent 10 repas devient membre de l'association et elles ont toutes été régulièrement convoquées.

Nous avons de ce fait un regret sur le manque de mobilisation lors de l'assemblée générale.

Peut-être le service rendu les satisfait-il mais un soutien à cette occasion ne ferait pas de mal, surtout pour l'équipe de bénévoles sans qui notre fonctionnement serait impossible.

## NEUVECELLE loisirs Culture



Soirée bonne humeur, pour ceux qui étaient à "la bonne adresse"

Les activités proposées par NLC tout au long de l'année 2000 ont été suivies et appréciées par un grand nombre de neuvecellois.

Avec de petits moyens financiers mais surtout humains, cette année fût pour nous un test, une expérience. Il fallait démontrer qu'il y avait un réel besoin au sein de



notre commune de développer l'aspect ludique et surtout culturel. Nous continuerons donc l'année prochaine, forts de ce succès avec une organisation à la mesure de nos efforts et de nos ambitions.

Il faut déjà penser à 2001, un programme se met en place avec de nouvelles conférences, de nouvelles expositions, des soirées à thèmes, des concerts, du théâtre...

Vous en saurez plus en participant à l'assemblée générale qui aura lieu le 11 janvier 2001 à 20h00 à la salle d'animation.

Bonne année à tous.

Le Président,  
Pascal MARTIGNIERE.



Beaucoup d'ambiance pour le passage à l'an 2000



## Association Omnisport Handball

Cette année encore, cinq équipes de jeunes handballeurs participent aux championnats départementaux.

Les rencontres ainsi que les entraînements se déroulent au gymnase

des Rives du Léman selon le planning suivant :

Ecole de hand (section mixte dès 7ans) :  
le lundi de 18h00 à 19h15

Garçons nés en 88-89-90-91 :  
le mardi de 18h00 à 19h15

Garçons nés en 86-87 :  
le mercredi de 17h00 à 18h30

Filles nées en 89-90-91 :  
le mardi de 18h00 à 19h15

Filles nées en 85-86-87-88 :  
le jeudi de 17h30 à 19h00.



Comme tous les ans, nous avons participé au défilé du carnaval évianais.



## Bibliothèque "Le Marque Page"

Tél : 04.50.75.01.77

Un rappel de nos horaires d'ouverture :

Lundi	de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30
Mardi	de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 14h00 à 18h30
Jeudi	de 13h30 à 17h30
Vendredi	de 15h30 à 17h30

**A** votre disposition, un choix de livres, BD, magazines et vidéo cassettes.

Un petit résumé de l'année passée :

Le 7 février, nous avons reçu le conteur Freddy TOUANEN, qui avec "ses contes de l'alpage, histoires de sorcières et vieilles

croyances" nous a enchantés le temps d'une soirée.

En juin, suite à une riche idée de Daphné, durant près d'une semaine, les neuvecellois ont eu l'occasion et le loisir de partir à la découverte d'une exposition des plus éclectiques des créations de onze exposants, citons : Ericka MONFILS (pâte à sel), Virginie BAILLEUL (peinture sur bois), Philippe LACOSTE (maquettes), Jeannette VUAGNOUX (peinture sur soie), Catherine BOCHATON (filage de laine de ses alpagas), Christiane CHAFFANEL (vitrine miniature), Armelle DUCRET (points de croix), Jocelyne JACQUIER (crochet), Joëlle BRUGGER (vannerie), Colette MADY (vitrine miniature et fleurs séchées) et, enfin, M. et Mme TARRANO (patchwork).

On ne peut que féliciter tous les exposants, qui, chacun en sa matière et sa qualification, a mis toute

son adresse mais aussi tout son cœur à présenter de jolis ouvrages, avec un tantinet d'émoi et de tendresse.

Suite à cette expo, pour faire partager sa passion, Virginie BAILLEUL a proposé, le mardi après-midi jusque fin décembre, un atelier de peinture sur bois. D'autres ateliers seront proposés en début d'année (renseignements à la bibliothèque).

Les animations du mercredi ont repris en septembre et rencontrent toujours un vif succès auprès des enfants.

Enfin, pour donner un nouveau souffle à notre association, tous les adhérents sont conviés à l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 19 janvier 2001 à 20h00 à la bibliothèque. Toute bonne volonté et idées nouvelles seront les bienvenues.

Merci et bonne année ... de lecture à tous.



# De l'eau d'Evian à une Communauté de Communes

## UN PEU D'HISTOIRE

L'histoire de l'eau d'Evian débute en 1789 lorsque ses vertus thérapeutiques furent constatées par un médecin. Les dates marquantes de l'exploitation de cette eau minérale naturelle sont les suivantes :

- 1826 : Les ducs de Savoie accordent la première autorisation officielle d'embouteillage. Création du premier établissement d'embouteillage.
- 1859 : Constitution de la Société Anonyme des Eaux Minérales de Cachat à Evian.
- 1860 : Rattachement de la Savoie à la France.
- 1878 : Sur avis favorable de l'Académie de Médecine, le ministère de la santé renouvelle l'autorisation d'embouteillage de la Source Cachat.
- 1901 : Embouteillage en bonbonnes : 8 millions de bouteilles vendues.
- 1926 : La Source Cachat est déclarée d'intérêt public.
- 1954 : Constitution d'une nouvelle usine d'embouteillage à côté de la gare et en 1956, ouverture de la buvette thermique actuelle. La production est de 100 millions de litres.
- 1971 : Le groupe BSN prend le contrôle à 100% de la Société des Eaux Minérales d'Evian.
- 1993 : L'autorisation d'exploitation à d'autres sources du Canton d'Evian.

L'activité industrielle principale du Canton d'Evian est la production et la vente d'eau minérale. La société est l'employeur le plus important du Canton, avec un effectif moyen de 1100 personnes. La production de l'usine d'Amphion est de l'ordre de 1,4 milliard de litres par an dont les

deux tiers sont vendus en métropole.

Outre les taxes professionnelles liées à l'exploitation de l'eau, il est redistribué annuellement environ 25 millions de francs aux communes d'émergence, au titre de la surtaxe

sur les eaux minérales. Les émergences sont au nombre de dix. Elles sont situées sur les communes d'Evian, Nevecelle, Maxilly et Publier. La répartition se fait au prorata des débits maxima autorisés par chaque source. Actuellement, la situation est la suivante :

Communes	Sources	Débit maxi autorisé	Répartition
Evian	Cachat	96 m3/h	173 m3/h soit 73,62%
	Cachat Nord	42 m3/h	
	Léviane	20 m3/h	
	Nymphéa	15 m3/h	
Maxilly	Eloa	14 m3/h	14 m3/h soit 5,96%
Nevecelle	Opale	4 m3/h	18 m3/h soit 7,66%
	Evua	7 m3/h	
	Lécherot	7 m3/h	
Publier	Hercyna	15 m3/h	30 m3/h soit 12,76%
	Souriane	15 m3/h	



### D'un gisement d'eau minérale particulier :

Entre la rive du lac Léman et les derniers chaînons des Préalpes (massif de la Dent d'Oche - 2222 m) s'allonge une zone modelée par les glaciers : le Pays du Gavot.

C'est la région de circulation et d'alimentation des sources d'eau minérale d'Evian ou impluvium. Les précipitations (pluies et fonte des neiges) s'infiltrent dans ce bassin et s'écoulent ensuite au travers de chenaux situés entre deux couches argileuses imperméables. L'eau met plus de 15 ans pour percoler au travers des sables glaciaires et traverser un dénivelé de près de 400 mètres. Elle se purifie ainsi très lentement et acquiert sa minéralisation caractéristique. L'émergence au griffon se fait à la température constante de 11,6°.

L'impluvium est localisé sur le territoire de cinq communes du Pays du Gavot : Champanges, Féternes, Larringes, St-Paul-en-Chablais et Vinzier.

Au regard de la couverture du sol, il n'apparaît pas de secteur d'infiltration préférentiel. Ceci renforce l'idée d'une approche globale du plateau qui n'est pas à l'abri de nuisances et autres risques pour l'environnement afin d'éviter une pollution des sources.

### L'agriculture, activité dominante sur le plateau :

L'agriculture est l'activité économique dominante du plateau. Elle

occupe 60% du territoire, soit 2600 hectares. Le tissu agricole est composé d'une centaine d'exploitations dont l'activité principale est le lait, avec une production annuelle de 7,2 millions de litres.

Cette agriculture de montagne a toutefois subi les grandes mutations et évolutions qui ont marqué le paysage agricole national depuis le début du siècle :

- des années 1900 à 1950 : Le tissu très dense d'exploitation caractérise une agriculture principalement de subsistance.

- des années 1950 à 1970 : L'agriculture connaît un tournant dans son évolution, avec la disparition d'un nombre très important d'exploitations, l'apparition des engrais, le développement de la mécanisation et une spécialisation dans l'élevage de bovins laitiers.

- des années 1970 à nos jours : L'agriculture s'oriente dans une logique d'intensification et de concentration des exploitations. Leur taille augmente grâce à une redistribution des terres agricoles. Les jeunes agriculteurs connaissent de grandes difficultés d'installation, causées par le manque de foncier, de son coût, des quotas de production...

### Nuisances pour l'environnement :

Une étude réalisée en 1994 par l'INRA sur la qualité des eaux et les activités agricoles a décrit les flux des principaux éléments polluants

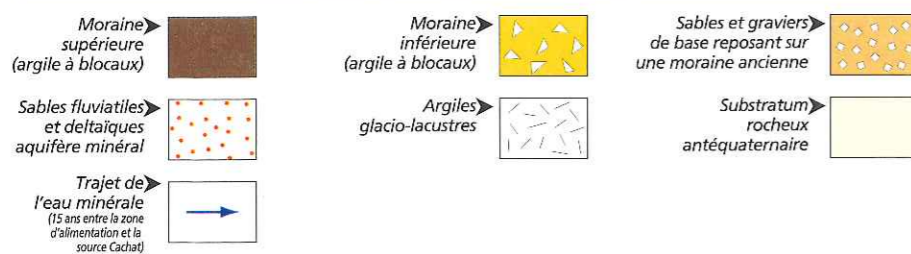
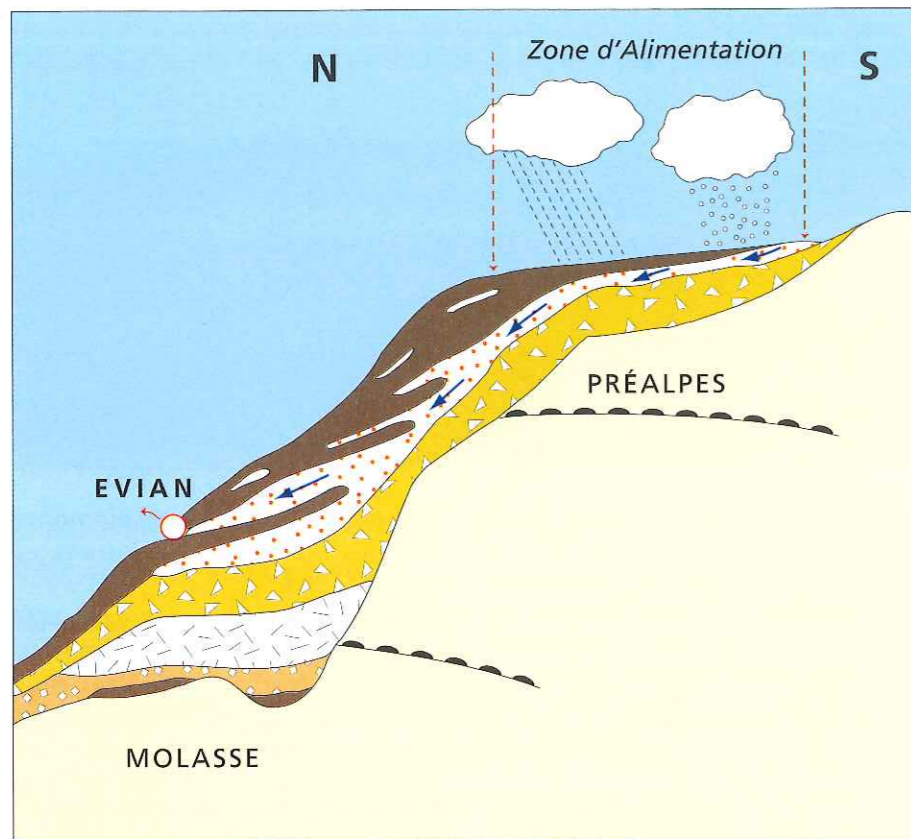
chroniques. Les trois éléments sont les nitrates, les chlorures et les pesticides.

- **Les nitrates** : Les zones agricoles très fertilisées sont susceptibles de produire les apports les plus importants de nitrate dans les eaux souterraines. Le risque de pollution par les nitrates semble faible actuellement. On n'enregistre pas de problème particulier dans les eaux potables. Il semble, en effet, exister d'intenses effets tampons dans les sols. Cependant, ces phénomènes naturels de dénitrification sont mal connus à l'échelle de l'impluvium et rien ne garantit tout problème ultérieur.

- **Les chlorures** : Ils se transfèrent rapidement et, à l'inverse des nitrates, ne sont soumis à aucun effet tampon. Leur origine est variée : salage, égouts, engrais, lisiers. Ils représentent aujourd'hui un risque concret d'évolution de la qualité des eaux. La commune de Nevecelle a dû abandonner progressivement ses ressources naturelles au profit d'un pompage au lac plus sûr en qualité.

Au début des années 1970, l'essentiel des chlorures était manipulé par l'agriculture. Aujourd'hui, si l'utilisation des fertilisants et les lisiers ne peut être ignorée, le salage des routes est venu multiplier par trois les entrées des chlorures. On peut considérer que le risque actuel est lié pour moitié au salage des routes et pour moitié à l'agriculture.

- Les pesticides : La région n'échappe pas totalement à la



contamination des eaux par les pesticides. On en retrouve depuis quelques années à des doses non négligeables dans le lac Léman. Ces produits sont utilisés pour le désherbage du maïs, des céréales et des prairies ou comme débroussaillants et insecticides. En l'état actuel de nos connaissances, il semble que peu de sols soient vraiment contaminés. Le transfert vers les eaux de sources se réalise peu ou pas.

Il convient d'ajouter à ces éléments essentiels de pollution, des risques localisés qui tiennent en particulier au stockage du fuel domestique.

#### Actions à mener :

Protéger l'environnement de l'impluvium est évidemment une impérieuse nécessité pour ceux

qui en tirent directement profit. Il s'agit de la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, mais également des communes d'Evian, Publier, Neuvécelle et Maxilly. Tout le problème est d'amener les communes du plateau à cette démarche. Elles en seront d'autant plus convaincues qu'elles en verront quelques avantages.

La situation de l'impluvium en matière d'environnement est assez simple. Les différents acteurs que sont les élus, les agriculteurs et les industriels de la Société des Eaux doivent trouver un accord pour travailler ensemble. L'objectif principal est que chacun des acteurs puissent, à son niveau, contribuer à l'amélioration de la situation en matière d'environnement et de développement.

- **L'agriculture** : Les agriculteurs

sont les premiers acteurs de l'aménagement du territoire. Ils ont la charge d'entretenir et de façonner le paysage. Ainsi, faut-il leur donner les moyens d'assumer cette tâche. Pour eux, les craintes et les espoirs s'orientent suivant trois axes :

- Officialiser et pérenniser les zones réservées à l'agriculture, au travers d'une politique foncière permettant la "désintensification" de l'agriculture. Il s'agit de passer d'une production de masse localisée à une production de qualité
- Réhabiliter les terres agricoles.
- Diversifier les productions afin de maintenir les exploitations. Il s'agit de sortir d'une production essentiellement laitière.

L'agriculture doit être, enfin, davantage intégrée à la vie de la société. L'intégration d'une nouvelle politique agricole basée sur la qualité ne peut se faire dans un isolement et un sectarisme préjudiciables.

- **Les communes** : Elles ont pour mission de gérer l'espace et son environnement. Le problème essentiel auquel elles ont à faire face aujourd'hui est la maîtrise du développement résidentiel. L'éparpillement des maisons individuelles consomme un espace nécessaire à une agriculture de qualité. Plus les surfaces de prairie se réduisent, plus les exploitations se concentrent, plus les aliments de substitution sont nécessaires, plus les risques de pollution augmentent...

Encore faut-il que les communes disposent d'outils réglementaires à la mise en œuvre d'une telle gestion. Chacune d'entre elles devrait être dotée d'un Plan d'Occupation des Sols et toutes devraient pouvoir compter sur un schéma d'aménagement d'ensemble qui en assure la cohérence.

D'autre part, les communes devraient avoir les moyens de financer une politique foncière, par définition restrictive.

L'essentiel est que le développement des communes reste raisonné en contenant l'urbanisation.

#### Quelles solutions ?

- **L'Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérales d'Evian (APIEME)** : Une première étape importante a été franchie le 18 décembre 1992, avec la création, sur l'initiative de la Société des Eaux, d'une association pour la protection de l'impluvium. Outre la Société des Eaux, en font partie les communes de Champanges, Féternes, Larringes, St-Paul-en-Chablais et Vinzier, ainsi que les communes bénéficiant d'émergences situées en bordure du lac : Evian, Maxilly, Neuvécelle et Publier.

Comme défini dans les statuts de l'association, "l'impluvium est une zone sensible du Pays du Gavot ne bénéficiant pas d'une protection réglementaire. C'est pourquoi il apparaît nécessaire, à partir d'études approfondies, de réaliser des actions tendant à limiter le plus possible les risques de pollution de l'aquifère de l'eau d'Evian. Ces actions peuvent s'étendre à toutes opérations d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les communes concernées du Pays du Gavot qui contribueraient à la protection de cet impluvium". L'objectif commun des différents partenaires est clairement affiché : "Il faut protéger l'environnement et les ressources en eau tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie des habitants du plateau du Gavot".

Le budget annuel de l'APIEME est de l'ordre de 2,5 MF. Son financement est assuré aux deux tiers par la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian et pour un tiers par les communes bénéficiant de points d'émergence. La répartition des sommes allouées est la suivante : un tiers pour l'aide à l'agriculture et deux tiers pour des actions publiques dont l'assainissement ou l'alimentation des foyers en gaz naturel.

Depuis sa création, l'Association de Protection de l'Impluvium a mené à bien un certain nombre d'actions :

• Sur le plan de l'agriculture : Un programme a été mis sur pied en 1995, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Thonon et la Société d'Intérêt Collectif du Pays du Gavot. Il a suivi deux axes : pérenniser l'activité agricole sur le plateau et aider les agriculteurs à modifier les pratiques à risque.

• Sur le plan de l'assainissement : Le financement de l'étude d'un schéma général d'assainissement s'est accompagné d'aides financières à la construction de réseaux sur les communes de St-Paul, Larringes et Champanges.

• Et d'autres actions : Comme l'aménage du gaz naturel sur le plateau pour éliminer au maximum les cuves à fuel, l'entretien des chemins et des ruisseaux, la participation à la réhabilitation de logements anciens, etc...

Il n'en reste pas moins que les interventions de l'Association restent limitées à la fois par son statut et ses moyens. Augmenter la cotisation des communes bénéficiant d'émergences permettrait de réaliser plus rapidement de grands projets qui sont différés par manque de financement, comme c'est le cas du programme d'assainissement. Par contre, il manquera toujours à l'Association les moyens réglementaires d'influer sur le développement de l'urbanisation.

- **Vers une communauté de communes élargie à tout le Canton d'Evian et Marin** : A une époque

où l'on parle beaucoup d'intercommunalité, la solution qu'impose les intérêts bien compris des communes concernées par la production de l'eau minérale (les communes du plateau) et sa vente (les communes du bord du lac) est une communauté de communes. Cette formule serait d'autant mieux adaptée qu'elle s'appuie sur deux compétences de base qui fondent notre préoccupation : aménagement de l'espace et actions de développement économique.

L'Association concerne uniquement les communes liées à l'eau minérale. La problématique est la même pour l'alimentation en eau potable. D'autres communes, comme par exemple Marin, trouveraient naturellement leur place dans une telle communauté.

Par ailleurs, on peut considérer que l'activité touristique relève des mêmes contraintes que celles qui assurent la protection de l'impluvium : implication de l'agriculture dans le maintien de la qualité de l'environnement, gestion de l'espace et de l'urbanisme. Toutes les communes du Canton sont alors concernées. D'une communauté de base, créée sur la nécessité de protéger l'impluvium des eaux minérales, on peut donc facilement organiser une communauté de communes rassemblant l'ensemble des communes du Canton.

Louis Duret



Sources :

mémoire stage DESS de Philippe Gilles 1997 bulletins d'informations annuels de l'Association pour la protection de l'impluvium des eaux minérales d'Evian

# Neuvecelle dans une Communauté de Communes

**L**a séance du conseil municipal de Neuvecelle du 13 octobre 2000 a vu l'ensemble des conseillers municipaux rejeter la proposition du Préfet de Haute-Savoie de mettre en place une Communauté d'agglomération centrée autour de Thonon-les-Bains.

A l'inverse, il s'est prononcé favorablement pour la création d'une Communauté de Communes rassemblant les communes du canton d'Evian, c'est-à-dire : Champanges, Evian, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Novel, Publier, St Gingolph, St Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vinzier.

Mais qu'est ce qu'une Communauté de Communes ? Comment est-elle constituée ? Quelles sont ses compétences et ses prérogatives ? De quels moyens dispose-t-elle ? Et que peut-elle apporter à une commune comme Neuvecelle ?

## La Loi

La communauté de communes (abrégée CC) n'est pas, contrairement à ce que l'on pourrait croire, une réalité nouvelle : c'est en effet une loi de 1992 qui l'a instaurée. Il y a d'ailleurs à ce jour plus de 1300 communautés de communes existant en France ! Cependant, elle a été révisée en 1999 (loi Chevènement) pour que cette structure intercommunale soit en conformité avec "sa grande sœur" la communauté d'agglomération.

L'objectif de ce dispositif est clair : favoriser la collaboration intercommunale tout en la simplifiant, ce qui permettra de réduire pour l'Etat le nombre d'interlocuteurs au niveau communal : la France avec ses 36.000 communes doit entreprendre inévitablement des regroupements de communes à tous les échelons, et ce ne sont pas les 19.000 syndicats intercommunaux qui lui ont simplifié la tâche !

## La Communauté de Communes

### Définition

La CC est donc un regroupement de plusieurs communes dont le périmètre est d'un seul tenant, sans enclave.

### Création

Sa création peut être à l'initiative :

- du Préfet, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- des conseils municipaux des communes intéressées.

### Statuts

Elle se dote librement de statuts, approuvés par les conseils municipaux des communes participantes, dans la limite des dispositions législatives relatives à ses compétences obligatoires.

### Compétences obligatoires

La législation oblige la communauté à prendre à sa charge :

- L'aménagement de l'espace

- Les actions liées au développement économique.

De plus, elle doit choisir une compétence supplémentaire parmi :

- Protection et mise en valeur de l'environnement (gestion de l'eau, traitement des déchets,...)
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

De plus, il est possible à tout moment de transférer ce type de compétences et des équipements ou services publics dans la communauté.

### Fonctionnement

Le fonctionnement d'une communauté de communes est en tout point semblable au fonctionnement des syndicats intercommunaux.

Le Conseil de la communauté est l'organe délibérant. La composition de ce conseil doit être fixée dans les 3 mois de l'acte de naissance, chaque commune disposant au minimum d'un représentant, et aucune commune ne pouvant dis-

poser de plus de la moitié des sièges.

D'autre part, un Président et un Bureau constituent l'exécutif.

### Financement

La communauté de communes a son budget propre. Elle perçoit comme les syndicats intercommunaux, les quatre taxes traditionnelles (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti, taxe professionnelle).

Remarque importante à ce sujet : en vue de réduire la concurrence que les communes exercent entre elles pour attirer les entreprises sur leur sol, l'Etat incite les communautés de communes de 3.500 à 50.000 habitants à opter pour la Taxe Professionnelle Unique : cela signifie que le taux sera uniforme sur tout le territoire de la communauté en contre-partie de quoi l'Etat versera des subsides (dotation globale de fonctionnement) plus importants (175 F/habitant).

### L'enjeu pour Neuvecelle

#### Participation aux syndicats intercommunaux

Actuellement, Neuvecelle participe directement à 6 syndicats intercommunaux : certains seront appelés à disparaître car remplacés

par la communauté de communes, d'autres persisteront mais Neuvecelle n'y sera représentée qu'au travers de la communauté de communes.

Taxe professionnelle et impact budgétaire

L'impact en terme budgétaire est encore à déterminer. On peut simplement rappeler que le montant annuel des participations aux syndicats s'élève en 2000 à 1.800.000 F.

Autre information connue à ce jour : la taxe professionnelle représente 30 % des recettes des 4 taxes, et 13 % du total des recettes de fonctionnement.

### Les autres enjeux

Evidemment, le développement au XXIème siècle ne pourra plus se concevoir selon les mêmes règles que celles qui ont prévalu jusqu'ici. Le monde a évolué, et le terme de village ne recouvre plus aujourd'hui les mêmes concepts qu'il y a quelques années : on parle aujourd'hui avec Internet de "village global". La réflexion sur le développement de notre région doit prendre de la hauteur et englober l'ensemble des données de notre environnement.

Quentin Déal



HOTEL ERMITAGE

## Le Gourmandin

Cuisine de terroir dans une ambiance chaleureuse et authentique

Déjeuner et dîner

Réouverture de l'Hôtel le 2 février 2001

Réservation au 04 50 26 85 54

# DAZZA S.A

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

15, avenue de Noailles  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 04 50 75 12 09

A EVIAN, l'immobilier c'est

# Century 21

Agence du Lac



ACHAT  
VENTE  
EXPERTISE

9, Quai Baron-de-Blonay  
Tél. 04 50 75 56 57 - Fax 04 50 70 77 61

# SAT

AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON  
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

**TOUS VOYAGES ORGANISÉS  
ET SÉJOURS EN FRANCE  
ET A L'ETRANGER  
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS**

Devis gratuits sur demande

# Une voie bien silencieuse



Chacun sait que Neuvecelle fait partie des communes "ferrées" : un tronçon d'arrivée d'un funiculaire d'un côté, une voie longtemps internationale de l'autre, reliant Evian à la Suisse par Saint-Gingolph. Le funiculaire est en cours de sauvetage et va renaître de ses cendres (c'est bien le cas de le dire pour la gare supérieure, de la Verniaz, qui fut détruite par un incendie). Mais si le bruit des travaux anime la voie à crémaillères, par contre sur la voie SNCF ce n'est qu'un pesant silence depuis que le train "Rive-Bleue-Express" s'est trouvé bloqué au Bouveret, victime de la raréfaction des crédits, pour certains d'ailleurs promis!

Et pourtant qu'il avait plu ce train aux wagons rouges tirés par la loco à vapeur noire ou par la motrice diesel bleu lac.. Que de promenades de touristes, de chablaisiens,

d'enfants des écoles qui ne laissaient que souvenirs émerveillés d'un voyage comme autrefois et de splendides paysages vus d'un balcon différent et mobile.

Cette voie, très utilisée pendant la dernière guerre pour la circulation de marchandises entre la France et la Suisse, avait été ensuite abandonnée par la SNCF avant d'être revivifiée par une équipe de passionnés. En 1979, un autorail reliait Evian à Saint-Gingolph, amorce d'une reprise d'un trafic voyageur concrétisé en 1986. A partir de cette date la progression du nombre d'utilisateurs a été régulière malgré bien des obstacles, toujours plus administratifs et financiers que techniques.

De 1250 voyageurs en 1986, le total cumulé des douze années d'exploitation fin 1998 est de 71638 personnes transportées, pas mal pour un "tortillard" d'été.

Régulièrement, dans ces pages,

nous avons été tenus au courant de cette activité touristique-ferroviaire par notre ami et maire-adjoint, le regretté Charles Pernet, passionné du rail et membre actif de l'association du chemin de fer touristique "Rive bleue Express" ligne du Tonkin-Le Bouveret-Evian.

Cette association, au gros contingent suisse de passionnés, n'a pas ménagé sa peine et son argent pour faire revivre la ligne, faire connaître la "rive sauvage" du sud Léman et poser les jalons du retour d'un trafic commercial régulier.

Certains parleront de doux rêveurs mais n'étaient-ils pas visionnaires en préconisant aussi le retour des marchandises sur le rail (bien avant qu'un camion en feu n'obstrue le tunnel du Mont Blanc) ou la venue du TGV à Evian, TGV qui pourrait ensuite rejoindre la vallée du Rhône suisse déchargeant ainsi les voies de la rive Nord du lac proches du seuil de saturation.

Visionnaires ou pas ils n'ont pas ménagé leur peine et une estimation de l'activité du Rive Bleue Express fait état de 29500 heures d'activité purement bénévoles avec, grâce au talent des conducteurs, un bilan sans aucun problème grave malgré les inévitables vicissitudes techniques. Merci M. Vuarnoz, responsable de l'exploitation.

Mais, malgré le bénévolat, toute activité a un coût et pour l'activité ferroviaire il faut une voie en état et un matériel roulant aux normes actuelles de sécurité. Il est clair que les seuls voyageurs ne peuvent assurer le financement, financement qui fut efficacement assuré au départ par l'association et par son généreux mécène M. Arnold (pour le matériel roulant) d'une part et d'autre part par le Conseil du Léman (pour la voie) qui, dès sa création en 1988 a soutenu ce projet. Mais las, les subsides, en cette année 2000, manquent et le train est bloqué au Bouveret pendant

que la voie se détériore rapidement - faisant espérer à certains une situation irréversible conduisant à l'abandon définitif de cette ligne. Dommage que l'usine d'embouteillage des Eaux d'Evian ne soit pas à Saint-Gingolph car les chablaisiens savent bien que la ligne d'Evian doit sa survie à l'intense trafic de l'usine d'Amphion, trafic à haute rentabilité.

Cette action s'inscrit dans les différents processus de lutte pour le désenclavement du Chablais. A côté de la route il y a le rail et la

constitution récente d'un comité ferroviaire au sein de Chablais Léman Développement témoigne de la prise de conscience générale du problème.

Si la loco bâillonnée est silencieuse, le bruit des ses défenseurs, de ceux qui aiment faire découvrir la rive française du lac, des zéloteurs des voies de communication franco-suisse, ce bruit permettra de débloquent une situation certes actuellement bien difficile. Soyons prêts à embarquer et, s'il n'y a plus de place dans les wagons, gageons

que nombre de neuvecellois viendront saluer le RBE new look. Ce serait un bel hommage à Charles et à tous les bénévoles qui œuvrent pour faire rouler, je veux dire avancer les choses.

Daniel Heiligenstein

PS - Pendant ces moments de relatif repos l'association poursuit ses activités : maintien de l'état du matériel roulant, réflexions sur l'amélioration de l'offre aux voyageurs (haltes découvertes culturelles, gastronomiques ou autres).



**evian masters**  
Golf Club

*Le Chalet du Golf*

*Spécialités régionales,  
fondue, raclette, brasérade...*

De mai à septembre déjeuner sur la terrasse ensoleillée  
En juillet et août dîner champêtre à l'orée du parcours  
Ouvert à tous

Réouverture de l'Evian Masters Golf Club le 2 février 2001

Réservez au 04 50 26 85 00

**Gedimat**

construire rénover aménager

**Lombard**

**EVIAN**  
Gare  
04 50 75 02 28

**EVIAN**  
Pl. d'Allinges  
04 50 75 16 26

**THONON**  
Vongy  
04 50 71 00 04

# Vous et nous



## MADAME BIGNARDI, LA DOYENNE

Née le 18 juin 1904 à Armoys, Mme BIGNARDI Marcelle est aujourd'hui la doyenne de notre commune.

Issue d'une famille de cultivateur de 7 enfants, elle a connu la misère, la faim, la guerre.

Le 4 juin 1934, elle épouse Joseph, un italien de San Possidiano. De cette union naîtront 2 enfants.

Son travail : femme de ménage et

aussi lavandière dans les années 40 au Château de Neuvecelle.

Mme BIGNARDI a 7 petits-enfants et 13 arrière-petits-enfants.

Ses plaisirs : les fleurs, le jardin, la musique. Ces dernières années, elle dansait encore au repas des anciens et attendait avec impatience de chanter "Etoile de neiges".

Madame BIGNARDI, entourée de ses petits-enfants en juillet 1999, fêtait ses 95 ans

## VIENS VOIR LES MUSICIENS

"L'accordéon, c'est ma passion." Depuis plus de 40 ans, Alain MORAND joue du "piano à bretelles".

On ne compte plus les repas des anciens, d'associations, les balades des mères de famille qu'il a toujours animés bénévolement.

Combien de neuvecellois ont dansé de valse, tangos, passos...

Combien ont chanté, ri de ses nombreuses histoires drôles.

Des chaudes soirées au café de Verlagny, en passant par le Maximilien, le Molard, sans oublier les mariages, les sorties de classe... Alain a construit sa vie autour de la musique, avec ses amis mélomanes de Lugrin, ses duos avec René POUX à la trompette, les après-midi avec André LYET et surtout avec son grand copain Jean, qui lui, est malheureusement parti rejoindre les étoiles de l'accordéon.



On dirait Maurice André et André Verchuren



Chorale hommes et trompettes de Neuvecelle (1940)

## NEUVECELLE SPORT



Une trentaine de jeunes neuvecellois de 5 à 18 ans grossissent l'effectif du Tennis Club d'Evian.

Dans le cadre merveilleux du parc des Mateirons dont une partie est sur notre commune, le club, sous l'impulsion de son entraîneur Jean-Christophe NYS, poursuit une politique sportive de fond, basée sur le travail, la patience, le respect du "jeu" et de l'adversaire.

L'école de tennis, pour les plus petits, permet une initiation sous forme de jeu.

Le groupe compétition avec en moyenne 4 heures d'entraînement par semaine, figure en bonne place au classement départemental.

Félicitations à tous ces passionnés de la petite balle jaune.

## GRAINE DE CHAMPION

Si vous voulez rencontrer Johann BAISAMY du 1er décembre au 30 avril, inutile de vous rendre au chemin du Chatelard, c'est à Avoriaz qu'il faut aller. En effet, Johann fait partie du Snowboard club d'Avoriaz et s'y entraîne tous les week-ends, quelles que soient les conditions météorologiques.

Agé de 11 ans, il a déjà une longue pratique, puisque dès 4 ans, voulant faire comme ses parents, il effectuait ses premiers virages avec un mini surf de fabrication spéciale. Volontaire et accrocheur, il progresse très vite et intègre le club d'Avoriaz à 8 ans. Dès lors, ce qui n'était encore qu'une activité sportive devient une véritable passion. Par chance, le club d'Avoriaz fait partie des clubs de jeunes ayant les meilleurs résultats tant au niveau régional que national. Johann n'a donc plus qu'à se laisser guider par son entraîneur Fred VULLIEZ qui par son dynamisme, son dévouement et sa compétence a su lui donner la confiance et les moyens pour arriver sur les plus hautes marches des podiums, tout en gar-

dant le plaisir de surfer.

Polyvalent, Johann pratique toutes les disciplines du snowboard. Qu'il s'agisse du boardercross, du half pipe, du slalom spécial ou géant, du big air ou du slop style, il s'est classé régulièrement aux premières places lors des compétitions régionales de la saison dernière. Aux championnats de France de Serre Chevallier qui se sont déroulés les 18 et 19 mars 2000, il a obtenu les résultats suivants en catégorie poussins :

- 5ème en slalom parallèle
- 4ème en half pipe
- 2ème en boardercross
- 3ème au classement combiné.

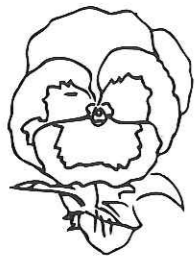
Nous formulons donc tous nos vœux de réussite à Johann et lui



souhaitons une première place aux championnats de France 2001 qui se dérouleront dans les Pyrénées.

Pascal Martignière

# CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

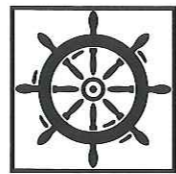
Toutes confections  
florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point  
NEUVECELLE - 74500 EVIAN  
Tél. 04 50 75 13 73



# SAGRADRANSE S.A.



Sables et Graviers  
Gravillons et Enrochement  
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88

B.P. 604

1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

Tout pour la future maman  
et l'enfant dès la naissance

# pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger  
74500 EVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

# Ets FAVRE SARL LACROIX

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- SANITAIRE

35, avenue de Grande-Rive  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Tél. 04 50 75 23 97

# J. BALLY A. ECUVILLON

TOUTES  
ASSURANCES



VIE  
RETRAITE  
PLACEMENTS

C M V

2 bis, rue du Théâtre - 74500 EVIAN  
Tél. 04 50 75 07 95

# IMPRIMERIE PERAY

USY NOËL

Conception et réalisation de :

cartes de visite, commerce, vœux  
Enveloppes - Têtes de lettres  
Liasses autocopiantes - Carnets  
Bons de commande - Numérotation  
Affiches - Brochures - Calendriers  
Dépliants, plaquettes publicitaires,  
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN  
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

# Anciens Combattants

**A** nos cérémonies du 8  
mai et du 11  
novembre, nous  
honorons les morts de  
toutes les guerres.

Nous maintenons la tradition des  
chants patriotiques chantés par les  
enfants des écoles.

La mémoire est un devoir, nous  
devons la transmettre aux généra-  
tions plus jeunes.

Cette année, nous déplorons les  
décès de Joseph PISSARD, notre  
porte drapeau, du capitaine KESS-  
LER, garde au drapeau et de  
Michel BOURDIAUX, ancien  
d'A.F.N.

Notre porte-drapeau est Michel  
MORIN.

Antoine LAZARETH.



*Le 11 novembre, 3 jeunes élèves et un ancien combattant ont fait vivre un poème*

Dis-moi pourquoi Papi je te vois si souvent  
Défiler dans la ville avec tous tes copains  
Vous portez des drapeaux, dans la pluie,  
dans le vent  
Marchant du même pas, unis main  
dans la main.

Dis-moi pourquoi Papi, de l'église au cimetière  
Au monument aux morts, on entend le clairon  
Vous déposez des fleurs sur des dalles de pierre  
J'aimerais tout savoir quelle en est la raison.

Dis-moi pourquoi Papi, brillent sur vos poitrines  
Ces médailles colorées que vous portez  
fièrement  
Pourquoi vos défilés sont silencieux, si dignes  
Et ce que signifient tous vos rassemblements.

En réponse mon petit, notre Patrie la France  
Pour être grande et forte compte sur ses enfants  
Beaucoup d'entre eux sont morts le cœur plein  
d'espérance  
Pour que vous puissiez vivre en paix tout  
simplement.

regarde-les passer, respecte leurs emblèmes  
Car tous ils ont donné avec le même élan  
Leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes  
Sois fier de leur passé ; ce sont des combattants.

Car notre boum à nous, ce n'était pas la Foire  
Nous n'avions pour musique que la voix du canon  
Et tous ceux qui tombaient n'avaient qu'un seul  
espoir  
Eviter à leurs Fils de connaître le Front.



# ERARD

Groupe AMSE

ZI de Vongy - Rue des Arcouasses - 74200 THONON LES BAINS  
Tél. 04 50 71 35 74 - Fax 04 50 70 13 24

TERTIAIRE - INDUSTRIE  
RÉSEAUX AÉRIENS/SOUTERRAINS  
ELECTRICITÉ/GAZ - ECLAIRAGE PUBLIC  
POSTES M.T./B.T. - MAINTENANCE - AUTOMATISME



# Aperçu des usages, coutumes, etc... de la paroisse de Neuvecelle, Diocèse d'Annecy, 1845

**L**e 15 avril 1845, Mgr RENDU envoyait aux curés de son diocèse une circulaire leur demandant des renseignements sur les usages et coutumes des paroisses.

"Je vous prie, écrivait-il, dans des vues d'un intérêt spécial, de me dire les usages locaux, religieux et autres, qui existent dans votre paroisse, offrandes, dévotions, pèlerinages, bénédictions, noces, fêtes, jeux, repas, aumônes, coutumes, dans certaines saisons, pour certains travaux, réunions, danses, préjugés, superstitions ; en un mot, tous les usages bons, mauvais, indifférents qui caractérisent les mœurs du peuple confié à vos soins."

Un questionnaire aussi empirique ne pouvait que provoquer des réponses fort diverses. Voici celle du curé de Neuvecelle, publiée par Roger DEVOS et Charles JOSTEIN dans "Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIXème siècle". Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne T 87-88.

**1 - Offrandes :** Dans la paroisse de Neuvecelle, il est d'usage le jour de l'Epiphanie de vénérer les reliques en faisant offrande en bled ou en argent.

Le 11 février on fait une offrande en argent en vénérant les reliques de St Didier.

Les habitants de cette paroisse ont une grande dévotion à ce saint. A l'occasion de cette fête à dévotion, il y a dans cette église un grand concours de fidèles accourus des paroisses voisines. Pour satisfaire cette multitude, il est d'usage de célébrer deux messes, une basse le matin et une messe chantée aux heures ordinaires des offices publics. On invoque St Didier pour

la délivrance des douleurs rhumatismales, des maux de dents et de la goutte. On ne remarque aucun abus le jour de cette fête, immédiatement après la grand-messe les fidèles rentrent dans leurs foyers.

**2 - Pèlerinage :** On ne vient en pèlerinage dans cette paroisse qu'au jour de St Didier. Les habitants de cette paroisse vont en pèlerinage à la Chapelle des Allinges, St Maurice en Valais, à Marin le jour de Ste Anne, à Evian le jour de St Clair le second jour de janvier, à la Chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs à St-Paul, 3<sup>e</sup> dimanche de 7bre. Quelques personnes, rarement toutefois, font le pèlerinage de Notre-Dame des Hermites en Suisse.

**3 - Bénédictions :** Il n'y a pas dans cette paroisse d'autres bénédictions en usage que celles qui se pratiquent dans l'ensemble des paroisses du Diocèse, savoir, la bénédiction des maisons en automne pour laquelle le Curé perçoit quelques œufs ou quelques poignées de châtaignes et la bénédiction des femmes pour laquelle il reçoit une livre neuve et applique une Messe pour la personne.

**4 - Noces :** Le jour des noces il est d'usage de donner un repas dans la maison de l'époux et de l'épouse et le Dimanche suivant les deux familles se réunissent pour dîner dans la maison de l'épouse. On n'observe pas que ces repas de noces, comme ils se donnent, entraînent de grands abus.

**5 - Jeux :** On ne connoit d'autres jeux que les jeux de cartes, de quilles et le tir à l'oiseau. Il ne paroît pas que les deux premiers entraînent des abus du moins graves. Il n'en est pas de même du tir. Heureusement qu'il n'a pas lieu toutes les années dans cette

paroisse. A l'occasion de ce genre d'amusement, les jeunes gens qui en font partie font préparer un dîner pour le lendemain, de sorte que deux jours consécutifs sont pour eux des jours de dépenses et d'amusements. Parfois cette fête profane se termine par un bal. Je dois observer cependant à l'honneur des jeunes gens de Neuvecelle qu'ils renonceroient volontiers au tir d'oiseau s'ils n'y étoient engagés par ceux des environs qui souvent sont les principaux moteurs, comme il est rare de voir des filles de cette paroisse au bal qui se donne à la suite du tir.

**6 - Repas :** Outre le repas qui se donne à la suite du tir, quelquefois les parents ou amis se donnent des repas d'invitation, principalement à l'occasion de la fête de St Nicolas Patron de la paroisse et de la St André Patron de la Chapelle de Marêche, hameau de Neuvecelle. Tous les habitants de cette paroisse assistent à la Messe qui se célèbre à Marêche le jour de la St André, les familles où il y a des bateliers ou des pêcheurs ont surtout une grande dévotion envers ce saint Apôtre.

**7 - Aumônes :** On fait assez d'aumônes dans cette paroisse, d'abord aux pauvres de Neuvecelle qui sont assez nombreux et ensuite aux pauvres du voisinage. Il y a des aumônes extraordinaires faites par des riches particuliers à l'occasion des funérailles, du bout des 8 jours et de l'anniversaire des principaux membres de la famille.

**8 - Veillées :** Il y a des veillées dites aucales qui se font pour tailler le chanvre ou casser les noix.

**9 - Danses :** On danse quelquefois à la suite des veillées, presque toujours à l'époque des noces, rarement à la suite du tir à l'oiseau.

**10 - Préjugés :** Je ne connois pas qu'il y ait des préjugés du moins graves dans cette paroisse.

**11 - Superstitions :** Il subsiste quelques débris de superstitions, ainsi l'on dira que le chant du coq pendant la nuit présage quelque chose de sinistre, on en dit de même des aboiements des chiens pendant la nuit, on dit aussi qu'il mourra quelqu'un dans l'année, si un membre d'une famille est inhumé le vendredi. Il ne paroît pas qu'on ajoute foi à la superstition, grâce à l'instruction religieuse qui heureusement est très grande dans la paroisse de Neuvecelle.

**12 - Usages - sépultures :** Il est d'usage de n'aller chercher les cadavres à la maison du défunt que lorsqu'on paye un droit fixé à trois livres neuves, lequel usage Mgr De Thiollaz a confirmé dans sa visite pastorale du 5 mai 1828.

Les habitants du hameau de Marêche sont inhumés dans le cimetière annexé à la Chapelle de leur village. Le 3 9bre, lendemain de la Commémoration des défunts, on fait aussi un service solennel pour les défunts inhumés au dit cimetière.

La veille de la sépulture on va chanter les vêpres des morts et avant la sépulture si elle se fait à la Messe, on chante un Nocturne des Matines. Pour le commencement et la fin de l'anniversaire, le Dimanche qui précède, on chante les vêpres des morts immédiatement après les vêpres du jour, et le jour que l'on commence ou que l'on finit l'anniversaire on chante un Nocturne des Matines des morts avant la Messe ; toute la paroisse assiste aux funérailles des pauvres comme celles des riches. On a une grande dévotion pour les âmes du purgatoire, bien que la modicité de leurs revenus ne leur permettent pas de faire acquitter beaucoup de Messes.

**13 - Deuil :** A Neuvecelle comme dans les environs, les pères et mères ne portent pas le deuil de leurs enfants.



**14 - Lampe ardente :** La lampe ardente est entretenue par les personnes qui font le pain béni ; si l'huile qu'elles fournissent, ne suffit pas, la fabrique y supplée.

**15 - Fabrique :** Elle existe dans cette paroisse telle qu'elle est établie par les Règlements du Diocèse.

**16 - Religion :** On est généralement religieux dans cette paroisse ; les hommes sont aussi exacts que les femmes à assister aux Sts Offices les Dimanches et Fêtes. Un bon nombre d'entre les premiers s'approchent souvent des Sacraments.

**17 - Mœurs :** Les habitants de Neuvecelle ont en général un bon caractère, des mœurs douces, une parfaite harmonie règne entr'eux, rarement ils ont des procès, et ils ont un grand respect pour le serment. Ils sont assez laborieux.

**18 - Ecoles :** Les enfants de l'un et de l'autre sexe fréquentent les écoles des Frères et des Sœurs d'Evian.

**19 Confréries :** Nous avons la confrérie du St Sacrement et du St Rosaire, la seconde surtout est très nombreuse. Plusieurs personnes sont agrégées à la confrérie du Sacré-Cœur à Evian et à la confrérie du Scapulaire.

**20 - Grand-Messe :** On ne dit la Grand-Messe le Dimanche que le troisième Dimanche du mois aux Fêtes.

**21 - Bénédiction et processions :** La bénédiction se donne toujours à vêpres, excepté le troisième Dimanche du mois qu'elle se donne après la Messe. Pendant le temps qu'on peut faire la Procession, le troisième Dimanche du mois, la Messe est suivie de la Procession et du St Sacrement. Depuis l'Invention de la Ste Croix jusqu'à son Exaltation la Messe est précédée de la procession et de la bénédiction du temps. Les premiers Dimanches du mois et les fêtes de la Ste Vierge, les Vêpres sont suivies de la Procession des filles du Rosaire. L'on fait la procession d'usage les trois jours des Rogations.

**22 - Mois de Marie :** On fait le mois de Marie dans toutes les familles, on élève de petits oratoires que l'on orne pendant tous le mois de mai.

**23 - Grande-Pêche :** Pendant quatre mois environ que dure la Grande-Pêche, les pêcheurs travaillent les Dimanches et Fêtes pendant la nuit seulement, cependant le jour de l'Assomption est excepté.

**24 - Effeuilles :** Pendant quatre ou cinq semaines de l'année, un grand nombre de femmes et de filles vont dans le canton de Vaud pour effeuiller et attacher la vigne.

**25 - Mariages :** Le taux du Diocèse, plus un mouchoir.

**26 - Baptêmes :** La rétribution est de douze à quinze sols.

**27 - Boete des Ames :** Autant de messes basses que de livres neuves.

J. MANTEL, Recteur.





## G. DUBOULOZ

**Bricolage Gros, Détail**  
**Droguerie - Peinture Toute la déco.**

19, avenue Jules Ferry Z.A.C. du Larry  
THONON MARIN-THONON  
Tél. 04 50 71 14 65 Tél. 04 50 71 36 92

## S. MICHEL A. CASSET



PLACO  
ISOLATION  
FAUX PLAFONDS  
PEINTURE  
SOLS

28, bd Jean-Jaurès - 74500 EVIAN-LES-BAINS  
☎ 04 50 75 31 28



CARRIÈRE

Particuliers et entreprises  
Enrochement (mur - rocaille)  
Sable, graviers concassés  
(matériaux agréés)

26, boulevard du Royal - 74500 EVIAN  
Tél. 04 50 75 06 70 - Fax 04 50 75 18 53

PÉPINIÈRE CHABLAISIENNE



20, avenue des Allinges  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 04 50 71 18 95



SCREG SUD-EST

- Terrassements
- Traitement de sol
- Revêtements traditionnels en enrobés
- Voies d'accès privées
- Voirie et réseau divers
- Sols industriels

• CENTRE DE THONON  
Z.I. de Vongy  
B.P. 249  
74206 THONON Cedex  
Tél. 04 50 71 43 16  
Fax 04 50 26 67 61

**Pavelec**  
s.a.r.l.

STATION DE POMPAGE  
(eau potable, eau usée)  
TRAITEMENT EAU POTABLE  
TÉLÉCOMMANDE - AUTOMATISME  
RÉGULATION - TÉLÉTRANSMISSION  
RECHERCHE DE FUITE

Z.I. du Sivom - Rue du Moron  
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY  
Tél. 04 78 48 79 67  
Fax 04 78 48 79 64

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**MAIRIE DE NEUVECELLE**

**SERVICES ADMINISTRATIFS :**

42, avenue de Verlagny  
Tél. 04 50 75 03 45 - Fax 04 50 74 66 65.

- Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.
- Permanence des élus le samedi matin sur rendez-vous.

**SERVICES TECHNIQUES :**

496, avenue de Maxilly - Tél. 04 50 75 33 40.

**GROUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN**

Chemin de Chez Duret

Ecole primaire : Tél. 04 50 75 17 91.

Ecole Maternelle : Tél. 04 50 75 16 01.

**PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Il est rappelé que le Maire et les adjoints ne reçoivent que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement).

**PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE**

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

- 2 justificatifs de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- Un extrait d'acte de naissance ou le livret de famille de ses parents,

Délai d'obtention : environ un mois.

Durée de validité : 10 ans.

**PASSEPORT**

Où s'adresser : à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- 1 justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
- 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
- 1 timbre fiscal à 400 francs.

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

**EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS**

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

**INSCRIPTIONS**

**SUR LES LISTES ELECTORALES**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2000 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1<sup>er</sup> mars 2001.

**CONDITIONS A REMPLIR**

**POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :**

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

**CONDITIONS A REMPLIR**

**POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :**

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

- En règle générale, il faut :
  - Etre domicilié dans la Commune de vote,
  - ou
  - Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au dernier jour de février,
  - ou
  - Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable.

Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au Secrétariat de la Mairie).

**SERVICE NATIONAL: RECENSEMENT**

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune doivent se faire recenser au cours du mois de leur 16<sup>e</sup> anniversaire.

**TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

La Commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

**URGENCES**

**RAPPEL DES NUMÉROS UTILES**

- 15 - SAMU
- 17 - POLICE
- 18 - POMPIERS

Les services d'incendie et de secours sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 gérés au sein d'un syndicat intercommunal dénommé Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Canton d'Evian - le SIDISCE.

**A) Les missions des sapeurs-pompiers sont :**

- La lutte contre l'incendie, dans tous les cas : feux urbains, feux industriels, feux de forêts,...
- Le secours aux personnes en cas de nécessité d'un prompt secours : accident de circulation, malaises ou accidents sur la voie publique, ainsi que tous malaises ou accidents dans d'autres lieux lorsqu'il y a atteinte aux fonctions vitales, noyades, asphyxies,...
- de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas d'atteinte ou de menaces graves à leur intégrité : sauvetage ou mise en sécurité ; lutte contre les pollutions accidentelles.

**B) Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs-pompiers :**

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente ;
- le débouchage d'égoût sauf en cas d'inondation ou de danger.
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière.
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau, etc.).

Afin de mieux maîtriser les missions et les coûts inhérents au fonctionnement d'un service d'incendie et de secours, le Comité Syndical a décidé de fixer à 500 F le tarif de l'intervention qui sera recouvré auprès des personnes lorsque celles-ci feront appel aux sapeurs-pompiers pour des interventions ne mettant pas en

cause ni la vie des usagers, ni leurs biens et lorsque ces interventions sont susceptibles de faire concurrence aux entreprises privées locales qui assureraient le même genre de service.

**SOCIAL - SANTÉ**

**PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE**

Mademoiselle CAPLIER, Assistante Sociale, effectue une permanence en Mairie le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04 50 83 11 77.

**A.D.M.R.**

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvecelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère,
- un justificatif des ressources (trois derniers mois),
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

**UN CONCILIEUR POUR LE CANTON D'EVIAN**

Un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Daniel LAUNOY nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

**SANTÉ : LES ADRESSES UTILES  
A NEUVECELLE**

**MÉDECIN GÉNÉRALISTE :**

- Dr CORNET Elisabeth,  
avenue de Milly - Tél. 04 50 75 42 24

**PHARMACIE DE MILLY :**

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe,  
avenue de Milly - Tél. 04 50 70 70 73.

**MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :**

- M. GARCIA Pierre,  
1178, avenue d'Evian - Tél. 04 50 74 62 40

**INFIRMIÈRE:**

- Mme Jacqueline JACQUEMIN,  
1062, avenue de Milly - Tél. 04 50 75 38 75

**ASSOCIATIONS**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif détaillé. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 1611-4 du C.G.C.T.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour fin janvier 2001 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

**LISTE DES ASSOCIATIONS**

**ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL :**  
M. Daniel GAVET, président, tél. 04 50 75 48 79

**ASSOCIATION OMNISPORTS  
SECTION GYM NOUVELLE FORME :**  
Mme Annie SIMON, présidente, tél. 04 50 75 27 56

**ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION ESPACE DANSE :**  
Mme Nicole HYVERT, présidente, tél. 04 50 75 43 46

**ASSOCIATION PYRRHOCORAX GRACULUS :**  
M. Hervé BAISAMY, président, tél. 04 50 74 62 19

**LE CLUB DE L'AMITIÉ :**  
Mme Clémence TEISSEIRE, présidente,  
tél. 04 50 75 24 68.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
LOU NOVÉ CHATNI :**  
Mme Carine MARTEAU, présidente,  
tél. 04 50 75 54 74.

**ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE :**  
Mme Nicole FRISON, présidente, tél. 04 50 74 62 73.

**ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES :**  
M. Michel REBET, président, tél. 04 50 75 34 08

**ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE :**  
M. Noël ROCH, président, tél. 04 50 75 15 56

**ASSOCIATION PAROISSIALE «LA NEUVECELLOISE» :**  
M. René GUILLET, président, tél. 04 50 75 11 18.

**ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE DE NEUVECELLE :**  
Mme Martine SEJMOWSKI, présidente,  
tél. 04 50 75 57 40.

**ASSOCIATION ECOLE DU CHAT :**  
Mme GATEAU Jane, présidente, tél. 04 50 75 01 81.

**ASSOCIATION L'ATELIER :**  
Mme Claudine JACQUIER, présidente.

**ASSOCIATION NEUVECELLE LOISIRS ET CULTURE :**  
M. Pascal MARTIGNIÈRE, président, tél. 04 50 75 30 88.

**LA BIBLIOTHÈQUE**

Horaires d'ouverture :

- le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- le mardi de 13 h 30 à 17 h 30
- le mercredi de 14 h à 18 h 30
- le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
- le vendredi de 15 h 30 à 17 h 30

**DATES DES PRÉLÈVEMENTS DE SANG  
POUR L'ANNÉE 2001**

Lundi 15 janvier de 17 h 30 à 19 h 30

Lundi 9 avril de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 16 juillet de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 20 août de 18 h 00 à 20 h 00

Lundi 29 octobre de 17 h 30 à 19 h 30,  
Salle d'animation, place de l'Eglise, en camion.

Loto traditionnel : 17 février 2001.

**IMPOTS ET TAXES**

**TAXE DE SÉJOUR**

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L 2333-29 du C.G.C.T.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

**IMPOTS LOCAUX**

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2001 ont été fixés ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,91%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,04%
- Taxe d'habitation 9,91%
- Taxe professionnelle 16,08%

**PRIX DE L'EAU**

Pour votre information, votre facture d'eau comprend :

1 - Le prix de l'eau relatif aux consommations du 1 <sup>er</sup> août 1999 au 31 juillet 2000 qui s'établit comme suit :	
Redevance Commune	4,51 F
Redevance assainissement	4,12 F
Redevance agence de bassin	1,81 F
Redevance Etat	0,14 F
Prix total du m <sup>3</sup>	10,58 F

La redevance commune est encaissée par le service des eaux de la Commune alors que les autres redevances sont intégralement reversées.

2 - Le prix de location du compteur selon les tarifs suivants :

Diamètre 15 mm	50 F
Diamètre 20 mm	70 F
Diamètre 30 mm	90 F
Diamètre 40 mm	130 F
Diamètre 60 mm	930 F

3 - Un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

Le forfait minimum de consommation a été supprimé, la facturation est désormais calculée en fonction de la consommation réelle des abonnés à laquelle s'ajoute un abonnement annuel de 150 francs par compteur.

**EVACUATION DES DÉCHETS**

**RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Les Services Municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine : le lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 heures 30. Les sacs doivent être déposés impérativement le jour même de chaque ramassage et non la veille.

En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin dès 7 h 30.

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs en polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement. Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant. Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locataires) ceux-ci devront acquérir eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

**RAMASSAGE DE FERRAILLE**

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois

impairs, soit pour 2001 : jeudi 11 janvier, jeudi 8 mars, jeudi 10 mai, jeudi 12 juillet, jeudi 13 septembre, jeudi 8 novembre.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

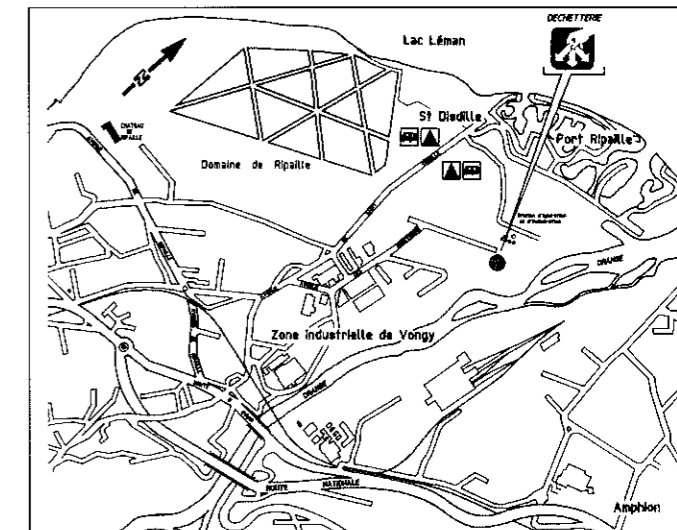
**Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop importants, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion tout comme les produits à base d'acide, les hydrocarbures, les peintures, les bouteilles de gaz....**

**DÉCHETTERIE**

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- HIVER : du 15 décembre au 15 mars  
lundi au samedi : 8 h 00 - 17 h 00  
dimanche : 9 h 00 - 12 h 30
- ÉTÉ : du 16 mars au 14 décembre  
lundi au samedi : 8 h 00 - 19 h 00  
dimanche : 8 h 00 - 12 h 30



**RÉCUPÉRATION DU VERRE  
ET SEULEMENT DU VERRE !**

Il est rappelé qu'il existe 8 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, 2 à Grande-Rive, le Rond-Point et Chez Granjux.

Pas de dépôt après 22 heures.

**RECUPERATION  
DES BOUTEILLES PLASTIQUES**

Vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

## ENVIRONNEMENT

### ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et qu'en conséquence l'entretien leur incombe.

### ENTRETIEN DES TERRAINS ET DES HAIES

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi, il est rappelé que les terrains et parcs d'agrément entourant les propriétés bâties doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

### DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane Gateau, Présidente de l'Association "L'Ecole du Chat" (Tél. 04 50 75 01 81).

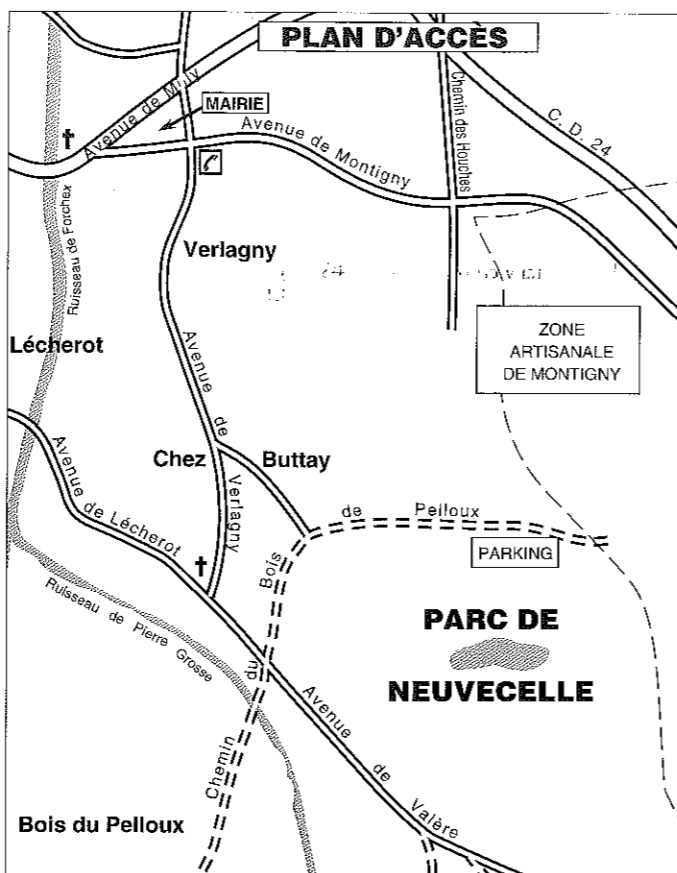
## DIVERS

### PARC DE NEUVECELLE

Le parc de Neuvecelle est un site que la Commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature telle qu'elle existe.

Etendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été financièrement soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes.



### VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, Conseiller Municipal, téléphone 04 50 75 27 21.

Comme chaque année la Chapelle de Maraïche est ouverte au public dans le cadre des journées du

## VIE PRATIQUE

patrimoine. A l'occasion de ces journées un concert a été donné cette année par un petit ensemble de l'harmonie municipale de Thonon. Les mélodies qui emplissent la Chapelle ont charmé les participants renforçant ainsi l'image d'un lieu privilégié.

Les prochaines journées portes ouvertes auront lieu au mois de septembre 2001.

### USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la Commune de Neuvecelle :

- les jours ouvrables avant 7 heures et après 20 heures,
- les samedis avant 7 heures, de 13 heures à 15 heures et après 20 heures,
- les dimanches et jours fériés (sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte).

### REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 28 janvier 2001 au Restaurant de l'X.

### AFFICHAGE MUNICIPAL

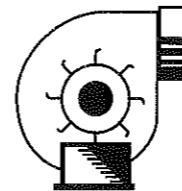
Les principales informations municipales font l'objet d'une insertion dans la presse locale (Dauphiné Libéré et Messenger de la Haute-Savoie) mais sont également affichées à des emplacements prévus à cet effet. 12 panneaux sont à votre disposition et sont implantés aux lieux suivants :

- Chez Granjux (avenue de Maxilly),
- Carrefour avenue de Maxilly - rue du Parc de l'Abbaye,
- Grande-Rive (près de l'abri bus),
- Le Rond-Point,
- Place de l'Eglise,
- Avenue de Maraïche,
- Carrefour de Milly (à côté de l'arrêt bus),
- Village de Lécherot,
- Impasse du Flon,
- Chemin des Houches,
- Place de la Mairie.

### L'EQUIPE DE RÉDACTION :

CHAFFANEL Bernard - DEAL Quentin  
DUBORPER Karine - DUFRESNE Cyril  
HEILIGENSTEIN Daniel  
MARTIGNIERE Pascal - MEYNET Raphaël  
PITTET Martine - SANNICOLO Catherine

## VENTIMECA-CHABLAIS S.A.



VENTILATION MÉCANIQUE  
CONTRÔLÉE  
CLIMATISATION  
CONDITIONNEMENT D'AIR

Chemin de l'Aulieu - 74140 SCIEZ  
Tél. 04 50 72 35 94 - Fax 04 50 72 35 91

## HOTEL RESTAURANT

# PANORAMA

Ouverture  
fin avril  
début octobre

GRANDE-RIVE  
NEUVECELLE  
Tél. 04 50 75 14 50  
Fax 04 50 75 59 12

Salle pour banquets et réceptions

